

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU VENDREDI 19 JUIN 2020, À COUVET, espaceVAL

Présidence : M. Roland Schorderet (PLR)

Le président ouvre la séance à 19h00. Il souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation, plus particulièrement Mme Katia Della Pietra (PS) et M. François Rosselet-Christ (PLR), qui participent à leur première séance.

Il rappelle ensuite le plan de protection prévu ce soir et que chacun a reçu :

Point 5.2 Informations générales

Préalablement à la séance du Conseil général, les participants connaissent les mesures de protection générale telles que l'hygiène des mains et l'éloignement social. Toutes les informations utiles figurent à l'adresse www.ofsp-coronavirus.ch. Les participants sont également invités à quitter la séance en cas de toux ou de rhume.

Point 5.3 Personnes vulnérables

Toutes les personnes invitées à participer à la séance doivent connaître et respecter les recommandations envers les personnes vulnérables. Cette notion est définie à l'article 10b, alinéas 2 et 3 et dans l'annexe 6 de l'ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19), du 13 mars 2020.

Les conseillers généraux qui font partie des personnes vulnérables (selon la définition de l'ordonnance 2 COVID-19) devront observer strictement les règles d'hygiène et de conduite de l'OFSP. Ils peuvent renoncer à assister à la séance.

Les personnes malades sont donc priées de s'excuser et de ne pas participer à la séance.

Le président rappelle que durant cette séance, la pancarte devra être montrée en évidence et prie les membres de lever la main avant de prendre la parole afin que le perchiste puisse se déplacer avec le micro.

Si nous sommes encore en phase de déconfinement, des familles au Val-de-Travers ont été touchées par la perte d'un être cher durant cette pandémie. Il invite l'Assemblée à se lever et à observer un moment de silence en hommage à ces défunts et en guise de solidarité pour ces familles.

1. APPEL

Le président demande au chancelier de procéder à l'appel :

	A l'appel	Dès 20h45 (pt. 9 de l'ordre du jour)
Présents	: 38 membres	37
Majorité absolue	: 20	19
Majorité qualifiée	: 26	25

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Raoul Bovay ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Francis Racine ; François Rosselet-Christ ; Stevan Rosselet ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie-Danièle Bruttin Troutot (*partie à 20h45*) ; Katia Della Pietra ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Eric Sivignon ; Alexandre Toimil ; Loris Vuillomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.

- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg et Sergio Santiago
 - *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser ; Jean-Claude Schülé et Sylvia Schülé.
 - *Indépendant* M. Manfred Neuenschwander.
- Excusés** : 2 membres – Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) et M. Gabriel Cimenti (PS)
- Absent** : 1 membre – M. Gilles Aeschmann (PLR)

Les cinq conseillers communaux, le chancelier M. Christian Reber, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que 19 spectateurs sont présents.

Le président informe que le Bureau du Conseil général s'est concerté pour le déroulement de cette séance. Une pause de 10 minutes sera accordée vers 21h30 et un point de situation sera effectué vers 23h, afin d'éventuellement organiser, si besoin est, une séance à une date ultérieure.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux des séances des 25 novembre et 16 décembre 2019
4. Nomination d'un 2^e vice-président au Bureau du Conseil général suite à la démission de Mme Lydie Sivignon
5. Examen et approbation des rapports de gestion 2019
6. Examen et approbation des comptes annuels 2019
7. Modification du plan d'aménagement local de Fleurier
8. Prêt complémentaire de 870'000 francs à CP Fleurier SA
9. Crédit de 106'000 francs pour le système d'alarme et de télégestion des installations d'eau potable d'Emer-de-Vattel à Couvet et du puits de Boveresse
10. Crédit de 425'000 francs pour l'achat des parcelles 2014 et 2515 du cadastre de Buttes au lieu-dit Montaval
11. Crédit de 459'000 francs pour deux études définitives liées au projet d'évolution des infrastructures scolaires et d'accueil à Val-de-Travers
12. Crédit de 790'000 francs pour la rénovation de l'auberge de la Robella
13. Crédit de 13'950'000 francs pour l'extension du CAD Lanvoina de Couvet
14. Communications du Conseil communal
15. Proposition de création d'un fonds de solidarité
16. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique avoir reçu un courrier de M. Willy Currit qui fait part de son mécontentement concernant le fonctionnement de l'administration communale. Ce courrier est à disposition des conseillers généraux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

3. PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 25 NOVEMBRE ET 16 DECEMBRE 2019

Les procès-verbaux ne suscitant aucun commentaire, ils sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à leurs auteurs.

4. NOMINATION D'UN 2^E VICE-PRESIDENT SUITE À LA DEMISSION DE MME LYDIE SIVIGNON

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un 2^e vice-président.

Au nom du groupe PS, Mme Cécile Mermet Meyer propose :

✓ Mme Katia Della Pietra

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Della Pietra est élue tacitement 2^e vice-présidente, conformément à l'article 3.23, al. 5 du Règlement général, et en est félicitée.

5. EXAMEN ET APPROBATION DES RAPPORTS DE GESTION 2019

Le président laisse préalablement la parole au Conseil communal.

L'Exécutif n'ayant pas de commentaires supplémentaires sur ce point, il laisse la parole à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, le président considère les rapports de gestion 2019 comme acceptés et passe au point suivant.

6. EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2019

Avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser s'exprimer les groupes sur les comptes, le président laisse la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) indique que, compte tenu de la longueur de l'ordre du jour, il ne rentrera pas dans le détail des comptes ; il aura l'occasion de répondre aux éventuelles questions. Il sera donc relativement bref dans la présentation.

L'année 2019 avait été abordée avec des perspectives particulièrement sombres, puisqu'un déficit de 3,5 millions de francs était prévu. Au final, cet exercice boucle avec un déficit de seulement 2 millions. Cela reste évidemment un déficit important mais, par rapport aux perspectives, c'est tout de même une bonne nouvelle, qui s'explique par plusieurs facteurs : certaines charges ont été moins élevées qu'attendues, des réévaluations ont été réalisées dans le patrimoine financier, des revenus supplémentaires ont été tirés de la péréquation, à quoi s'ajoutent quelques autres facteurs qui font qu'au final, la perte est moins importante. Elle reste en soi importante, mais relativement modérée en regard du total des charges de 68 millions de francs.

Ce qui inquiète surtout le Conseil communal, c'est la répétition de ces déficits, puisqu'ils se succèdent depuis 2016. Il y a eu une petite parenthèse en 2017 grâce à quelques régularisations comptables avec le changement de plan. Mais pour le reste, la Commune est face à une situation qui désormais dure et qui pourra appeler sur le long terme à des mesures plus strictes que celles prises jusqu'à présent. Par contre, il faut relever aussi que, d'année en année maintenant, les charges sont globalement maîtrisées ; entre 2018 et 2019, les charges d'exploitation sont restées stables, avec une hausse de 0,1%, quand bien même les prestations de la Commune ont encore pu être étendues, en matière de structures d'accueil pré- et parascolaire par exemple, ce qui montre qu'il est possible d'économiser d'un côté, maintenir les charges, tout en continuant de développer des prestations qui participent, le Conseil communal en est convaincu, à l'attractivité de la commune.

Il y a un équilibre difficile à trouver mais essentiel : l'équilibre financier certes, sans pour autant tailler dans les prestations, ce qui rendrait la commune moins attractive. Aujourd'hui, Val-de-Travers a une

population qui stagne au fil des ans, mais le Conseil communal est convaincu que c'est en continuant de se développer, en apportant des projets - comme c'est le cas ce soir -, qu'on arrivera à continuer d'aller de l'avant.

L'année 2019 s'inscrit donc globalement dans la ligne du budget. La Commune conserve les reins relativement solides. Son capital propre s'élève à 54 millions de francs, en augmentation de 24 millions par la dissolution définitive de la réserve qui, jadis, avait servi à l'assainissement de la Caisse de pensions. La Commune a une réserve de politique conjoncturelle de 13 millions ; elle a de quoi voir venir sur quelques exercices encore, même si ce n'est pas la volonté du Conseil communal actuel et sans doute pas non plus celle du prochain de ne pas chercher de solution. Il faudra retrouver rapidement un équilibre, mais pour l'instant, dans l'exercice des comptes, on peut se réjouir que l'année a été moins mauvaise que prévu, plus encore avec l'année 2020 qui nous attend : il est encore tôt pour déjà avoir les premiers chiffres sur l'impact qu'aura la crise actuelle sur nos comptes. Des dépenses sont déjà clairement identifiées, quelques pertes de recettes, aussi, seront relativement importantes. C'est une crise qui portera ses effets dans la durée, donc il sera encore temps hélas d'y revenir ultérieurement.

Sur cet exercice, il n'y a aucune opération extraordinaire, aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, les revenus fiscaux étant restés stables. Le Conseil communal aurait bien voulu qu'ils augmentent, c'était prévu au budget. Malheureusement, comme l'année dernière, on constate une contraction des activités et des revenus, des personnes morales notamment.

Le président donne ensuite la parole à la présidente de la CGF.

Mme Céline Rufener Eschler (PLR) indique que tous les membres ont déjà pu prendre connaissance du rapport de la CGF, elle n'a donc pas d'autres commentaires à apporter.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend la parole ainsi : *« Le groupe UDC a pris connaissance avec une grande attention des comptes communaux 2019. Notre rapport sera sensiblement similaire à celui de l'an dernier. Il tient avant tout à remercier le personnel administratif pour son rigoureux travail de compilation et de rédaction. In extenso, en nous égarant un peu du sujet principal, nous saisissons l'occasion de cette première prise de parole de ce soir pour remercier l'ensemble du personnel communal qui a œuvré pendant la pandémie de ces derniers mois et a su tenir bon face aux défis qui se sont présentés.*

S'agissant de l'appréciation de l'UDC, elle ne sera guère très différente de celle de l'an dernier : une gestion globalement satisfaisante, aucune irrégularité ou incohérence relevée, ce qui pour nous sont des éléments réjouissants.

L'UDC s'inquiète toutefois des chiffres rouges qui, encore une fois, égratignent nos finances. A l'instar de la commission, l'UDC tient à rendre attentif le Conseil communal et l'ensemble des conseillers généraux sur l'importance d'anticiper une situation similaire qui tendrait à durer et à prévoir des mesures d'austérité en vue d'endiguer autant que faire se peut cette tendance.

Toutefois, l'UDC rappelle que toute mesure d'austérité ne devra passer que par des réductions de charges ; l'UDC a toujours combattu toute augmentation d'impôts et de taxes et même si cela n'a pas encore été évoqué, elle continuera à refuser systématiquement et catégoriquement TOUTE augmentation d'impôts ainsi que toute augmentation ou instauration de taxes. Notre groupe est convaincu que les efforts à faire se situent avant tout dans la réduction des charges, toutes charges confondues, dussions-nous revoir à la baisse certaines de nos prestations. Les seules augmentations de revenus acceptables aux yeux de l'UDC sont les bénéfiques tirés de la venue de nouveaux contribuables, physiques ou moraux, dans notre commune, une tâche à laquelle le groupe UDC enjoint le Conseil communal de redoubler d'efforts. De même, l'UDC réaffirme sa volonté à renforcer durablement les profits issus de la croissance touristique ; en ce domaine, il nous reste beaucoup d'efforts à faire malgré un potentiel pourtant bien présent, qui pourrait s'avérer très lucratif. D'ailleurs,

en investissant intelligemment sur de tels projets dans le futur, nous pourrions réduire, voire éviter les déficits importants qui commencent à se faire trop habituels.

En résumé, vous l'aurez compris, l'UDC, bien qu'un peu réservé sur ces déficits, acceptera les comptes 2019. »

Mme Danièle Bruttin Troutot (PS) prend également la parole : *« Le groupe PS tient tout d'abord à remercier le Conseil communal pour la toujours très bonne qualité des documents transmis qui participe au renforcement des rapports de confiance avec les membres du Législatif et l'ensemble des citoyens.*

Pour ce qui est des comptes 2019, le groupe PS les approuve, tout en partageant l'inquiétude relevée par le Conseil communal quant à un déficit qui, même s'il s'avère moins élevé que ne le prévoyait le budget, s'est installé depuis plusieurs années. Sans conséquences dramatiques pour l'instant, compte-tenu de la fortune et des réserves de la Commune, cette situation est toutefois à prendre au sérieux en raison notamment de deux risques à envisager pour le futur :

- 1) D'une part, la frilosité qui augmente au niveau des prêteurs au vu de la progression plutôt inquiétante de certains indicateurs financiers (fort taux d'endettement par habitant, faible niveau d'investissement, ...) ; le risque réside ici dans une possible hausse des taux d'intérêts entraînant une charge de la dette devenant difficilement supportable pour la Commune.*
- 2) D'autre part, des baisses conséquentes des rentrées fiscales à prévoir pour 2020, voire 2021, suite aux effets de la crise sanitaire sur les bénéfices des entreprises et les revenus des privés ; et ceci d'autant plus qu'avant même l'arrivée du coronavirus, le service cantonal de statistique relevait que l'année 2019 présentait des signes de fin de cycle, de nombreuses entreprises s'estimant être en surdotation de personnel avec un risque réel de licenciements.*

Le groupe PS pense donc que la prochaine législature devra obligatoirement démarrer par une indispensable analyse approfondie des besoins communaux en termes d'infrastructures et de services. Il s'agira d'opérer des choix avant que ces derniers nous soient imposés par des contingences financières...

Pour ce qui est du rapport de gestion, le groupe PS l'approuve également tout en relevant l'importance de pouvoir bénéficier de certains résultats chiffrés ou de statistiques (notamment pour espaceVAL et la piscine des Combes, TBRC, % de rentes complémentaires AVS octroyées à des habitants de la commune – signe de pauvreté relative –, etc.) afin de suivre l'évolution dans le temps de certains secteurs et, comme évoqué plus haut, d'être mieux outillé pour faire des choix en toute connaissance de cause pour la prochaine législature.

En définitive, le groupe socialiste, tout en étant préoccupé par l'évolution financière du ménage communal, se veut optimiste quant à la capacité des groupes à trouver ensemble des solutions pour tout à la fois maintenir le bien-être collectif de notre population et l'attractivité de notre belle région. »

M. Quentin Di Meo (PLR) s'exprime à son tour : *« Avant toute chose, il y a lieu ici de remercier chaleureusement le Conseil communal ainsi que les différents services de notre collectivité publique pour l'excellent travail accompli durant l'année 2019. Les charges sont maîtrisées et la gestion globale de notre Commune est saluée par les élus PLR. Nous soulignons l'ambition de l'Exécutif et sa volonté de constamment doter notre région de projets innovants et attractifs.*

Puisqu'il s'agit là d'un élément évoquant le passé et en vue de notre ordre du jour déraisonnable, nous n'allons pas nous attarder longuement sur ce rapport. Cependant, nous souhaitons apporter quelques remarques sur les comptes et la gestion de la commune que nous devons approuver ce soir.

Val-de-Travers entrera dès la prochaine législature dans une politique de choix. L'inéluctable est à notre porte, c'est une évidence désormais. Il s'agira de choisir constamment afin d'assurer la pérennité de nos finances communales. Dès 2021, nos successeurs devront prendre des décisions qui ne trouveront pas grâce aux yeux de la population, mais devront être prises tout de même.

Impossible de se réjouir d'un déficit pour notre groupe. Même diminué de 1,5 million par rapport au budget, nous souhaitons rendre attentif le Conseil communal que nous ne pouvons nous satisfaire

des chiffres rouges et qu'il est nécessaire d'ores et déjà d'entamer des réflexions et trouver des potentiels d'économie. Mais nous sommes conscients que l'Exécutif s'y adonne corps et âme et que la période n'est pas des plus propices pour ce genre de démarche.

En termes d'investissement, Val-de-Travers se positionne toujours largement en dessous de sa capacité à investir dans de nouvelles infrastructures. Nous saluons la prudence du Conseil communal mais le rendons attentif que le report de renouvellement ou de nouvelle infrastructure provoque une dégradation constante et aura des répercussions sur les prochaines générations. Les taux d'intérêt étant très bas, l'emprunt est favorable pour investir dans de nouveaux projets. De plus, la création inarrêtable de monnaie dans notre monde nous garantit, du moins pour le moment, une certaine stabilité du prix de l'argent. Les freins à l'endettement, que le PLR a toujours soutenu, sauront apporter les limites nécessaires.

Quelques réserves sont là pour assurer à notre Commune encore plusieurs années dans le rouge. Il est cependant important d'apporter des mesures d'économie afin de retrouver les chiffres noirs rapidement.

Combiné à la qualité des prestations, ce chapitre des investissements est crucial pour notre région puisqu'il est directement lié à l'attractivité de Val-de-Travers. L'objectif clair du Conseil communal d'augmenter le nombre d'habitant est donc étroitement lié à la capacité de notre Commune à investir et à renouveler les structures. Plusieurs projets sont en route, certains débattus ce soir, et nous les soutiendrons largement. Un pari sur l'avenir que l'ambition doit rythmer.

Malheureusement, nous constatons que les recettes fiscales n'ont pas répondu aux désirs budgétés. Nous relevons qu'il faudra donc faire mieux avec moins, et que ce défi sera de taille.

Dans la même veine, quelques incertitudes sont encore présentes dans un contexte cantonal très mouvementé. Citons à titre d'exemple les réformes fiscales et celle de la péréquation qui n'ont pas encore déployé leurs effets.

Enfin, nous ne pouvons terminer ce rapport sans mentionner nos inquiétudes quant à la crise que nous vivons actuellement. Même si les communes n'ont pas débloqué d'aide directe à l'économie ou aux particuliers, un avenir sombre s'annonce pour l'ensemble du canton. Val-de-Travers ne sera pas épargné et subira de plein fouet les conséquences liées au Coronavirus. Si la crise sanitaire est bientôt et pour toujours, espérons-le, derrière nous, la crise économique, elle, ne fait que commencer. Nous devons nous attendre à de grosses pertes fiscales, à un affaiblissement de notre tissu économique, à une augmentation du chômage. Sans oublier le domaine des prestations sociales qui devra certainement aider les plus démunis. Ne nous voilons pas la face, les choses doivent être dites, entendues et comprises si nous voulons rapidement retrouver, à défaut d'une croissance, une stabilité pour les collectivités publiques.

Mais soyons optimiste et gardons à l'esprit que, comme le souligne à juste titre le Conseil communal, notre Commune saura traverser cette période avec pragmatisme, ce mot qui caractérise tant notre région.

Afin de clore l'année 2019, le PLR acceptera à l'unanimité les comptes ainsi que la gestion de notre Commune. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend ensuite la parole : « *Nous remercions les auteurs des rapports et le personnel communal pour les documents riches en informations. Si le déficit de 2 millions en 2019 est important et malheureusement récurrent au cours de cette législature, il n'est pas aussi plombé que laissait le présager le budget. Mais une fois de plus, on se retrouve devant un verre à moitié vide ou à moitié plein, avec un Conseil communal amené à jouer l'équilibriste sur un fil.*

Le rapport mentionne son lot de bonnes surprises, pour des raisons internes ou externes, comme une réduction modérée de la facture sociale, la perception plus favorable de la péréquation verticale. Mais aussi des mauvaises surprises, comme la stagnation des recettes fiscales des entreprises, alors que le budget pourtant prudent tablait sur une amélioration, ou encore les bailleurs de fond qui rechignent à présent à nous prêter de l'argent à un taux avantageux. Le budget, déjà au rouge vif, était-il néanmoins assez réaliste ?

La Commune en vient même à se tourner auprès d'un producteur d'électricité nucléaire, pour emprunter à un taux d'intérêt nul ou même négatif. Globalement, on ne peut pas s'empêcher de penser que le système financier continue de marcher sur la tête...

On apprend que de nouvelles démarches ont été menées pour optimiser la gestion de l'appareil communal, via des réorganisations internes. Alors que le Conseil communal a toujours défendu que le maximum était déjà fait, que l'organisation de l'administration ne pouvait pas subir davantage d'optimisation sans toucher aux prestations envers la population.

Le Conseil communal reconnaît enfin une composante structurelle à ces déficits. Cela fait depuis 2016 que notre groupe met en garde le Conseil communal et la CGF, exerce après exercice. Probablement qu'ils auront eu une oreille plus ouverte à de tels propos lorsque ce sont les bailleurs de fonds qui font part de leur préoccupation. Notre sentiment est que la Commune fait du surplace depuis quatre ans. L'attractivité démographique ne décolle pas vraiment, le développement économique n'est pas mirobolant (tandis qu'à cela s'ajoute la baisse des revenus dus à la réforme fiscale), et il ne le sera probablement pas durant toute la prochaine législature... Mais l'Exécutif s'empresse de rajouter que ce n'est pas le bon moment de faire des économies... comme si ce n'était jamais le bon moment. Franchement, pas de quoi être rassuré ni enthousiasmé.

Nous nous rallions donc volontiers aux propos tenus par les autres groupes ce soir, au sujet des choix inéluctables.

D'autres points plus techniques nous sont apparus à la lecture détaillée des volumineux rapports. Nous n'avons pas eu le temps de préparer des questions dans le délai usuel, en s'en excuse d'avance, nous les poserons rapidement si possible au moment de passer en revue les chapitres lors du résumé de la classification fonctionnelle. »

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime à son tour : « Le groupe POP tient tout d'abord à remercier chaleureusement le personnel communal et le Conseil communal pour le travail accompli.

Les comptes de notre Commune bouclent hélas à nouveau dans le rouge et ce pour la quatrième année consécutive.

Nous regrettons bien sûr cette situation difficile et la crise de la Covid-19 va certainement péjorer encore plus les comptes de cette année. Même si ce n'est pas de gaieté de cœur, nous entrerons en matière et accepterons les rapports de gestion et les comptes soumis ce soir, d'autant que leur résultat est moins mauvais que ce que le budget laissait présager et que refuser des comptes est absurde, l'argent étant déjà dépensé.

Mais le POP sera à l'avenir particulièrement vigilant, lors des futurs crédits qui seront soumis au Conseil général, à n'accepter que ceux absolument nécessaires au bien-être et à la qualité de vie des habitant·e·s et ceux autofinancés par des taxes (eau, CAD, etc.). Nous refuserons tout aménagement luxueux ainsi que les études et mandats confiés à des tiers qui ne nous paraissent pas absolument indispensables.

En effet, pour le POP, la situation actuelle n'est pas uniquement conjoncturelle, mais aussi structurelle. Dès lors, une réflexion de fond sur les prestations communales semble indispensable, avec des choix qui devront être faits. Mais cette discussion devra avoir lieu lors de la présentation du budget 2021 puisque c'est à ce moment-là que nous pourrions intervenir pour freiner ou inverser la tendance actuelle.

Plus généralement, le capitalisme qui prône une croissance infinie en pillant toutes les ressources de la planète est une plaie. Si le libéralisme est un système politique qui donne à chacun·e le droit d'exprimer ses opinions, de vivre sa foi, sa sexualité, d'entreprendre ; le capitalisme est un système économique et uniquement économique, souvent liberticide, qui concentre les richesses au profit d'une toute petite minorité. Si nous ne sortons pas de ce système, il y a hélas fort à parier que les soucis que nous donnent nos comptes communaux seront un détail par rapport aux autres problèmes que l'humanité rencontrera.

Il y aurait encore beaucoup à dire ce soir, notamment sur l'absurde politique fiscale de concurrence entre les communes et entre les cantons, la dégradation de l'environnement, la stagnation des petits salaires et j'en passe qui péjorent directement ou indirectement les comptes de notre Commune. Mais

vu l'ordre du jour très chargé de ce soir qui nous entraînera probablement fort tard, nous ne développerons pas plus en avant ces problèmes. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour leur entrée en matière favorable sur ces comptes. Les prises de parole illustrent parfaitement bien la situation face à laquelle nous nous trouvons, qui est celle de réussir à dégager à l'avenir une situation équilibrée, à la fois en maintenant une politique d'investissements, en diminuant au besoin les charges et en essayant de tout mettre en œuvre pour augmenter les recettes. Il est tout à fait juste de dire que la prochaine législature sera difficile, avec des choix qui le seront tout autant. Il s'agira pour les prochaines autorités de pouvoir mettre en œuvre ce qui devra l'être, en rappelant qu'au cours de cette législature le nécessaire a déjà aussi été fait pour maintenir, autant que possible, la Commune sur des rails qui semblent relativement bons, compte tenu du contexte difficile dans lequel elle évolue.

M. Mairy (cc) répond au groupe UDC que le Conseil communal entend son appel à ne pas introduire de nouvelles taxes ni d'augmenter la fiscalité. Il ajoute qu'une diminution de la fiscalité a été votée sur le plan cantonal, qui portera ses effets au cours des années à venir ; c'est un paquet global voté par le Grand conseil, qui inclut l'introduction possible de nouvelles taxes pour les communes, liées à l'utilisation du sous-sol du domaine public, à la révision de la loi sur les routes et des voies publiques, qui est désormais entrée en vigueur. Notre Commune, comme toutes celles du canton, réfléchit maintenant à l'introduction ou non de ces taxes, mais leur introduction a véritablement été incluse dans ce paquet global qui vise au final à diminuer la pression fiscale sur l'ensemble de la population neuchâteloise et de ses entreprises.

Il a été relevé à plusieurs reprises la prudence de certains prêteurs et c'est un élément sur lequel le Conseil communal souhaitait rendre attentif le Conseil général. La situation n'est pas dramatique pour autant. Effectivement, certains prêteurs n'accordent plus les mêmes conditions qu'avant à la commune de Val-de-Travers et le marché en lui-même s'est durci également. Un appel a récemment été lancé pour renouveler un prêt, sur les propositions qui nous étaient faites à court terme, et les taux étaient inférieurs à 0,2% alors qu'il y a quelques mois en arrière ils étaient plutôt à 0% ou voire à des taux négatifs. 0,2% montre que le contexte reste quand même globalement bon, même si c'est forcément une source d'inquiétude, il faudra rester attentif à cela ; il faudra voir aussi comment évolue le marché avec la situation actuelle. Il y a beaucoup d'éléments sur lesquels le Conseil communal n'a pas de maîtrise et qui influenceront sans doute bien plus encore les conditions auxquelles il pourra emprunter de l'argent. Mais c'est un point sur lequel l'Exécutif devra être attentif sans que là non plus la situation ne soit aujourd'hui dramatique.

Les Verts soulignent le fait que le Conseil communal relève régulièrement que la structure communale est adaptée et qu'il n'est pas possible de travailler pour une diminution des charges. C'est effectivement le cas, par contre la structure communale évolue et c'est au gré des circonstances, au gré des changements du contexte, de départs à la retraite aussi, que le Conseil communal peut réfléchir à des nouvelles organisations. Pour prendre un exemple, la commune de Val-de-Travers avait auparavant un garde-forestier employé par l'Etat de Neuchâtel, qui refacturait ses services à la Commune. Ce garde-forestier est parti à la retraite. C'était un poste qui correspondait pour la Commune à un 85-90%, il a été remplacé par un poste à 60%, grâce à des optimisations à l'interne. C'est sur ce genre de cas que le Conseil communal travaille, d'année en année, pour apporter des optimisations continues à la structure communale. Cet exemple peut être trouvé dans chaque dicastère, car il y a ce souci constant de trouver chaque fois la meilleure manière possible d'avancer. L'appareil communal n'est de loin pas figé, mais évolue d'année en année.

Les Verts relèvent encore le fait que le déficit, comme l'indique le Conseil communal dans son rapport, tend à devenir structurel. L'Exécutif n'a pas encore écrit qu'il l'était. Il entend bien, d'année en année, l'appel des Verts de dire que la Commune fait face à un déficit structurel et le fait aussi que, de l'avis des Verts, la Commune stagne depuis maintenant quatre ans. Si le Conseil communal avait pris des mesures drastiques de coupes dans les dépenses, est-ce qu'au lieu de stagner, la Commune ne serait pas en train de reculer ? Le Conseil communal reste d'avis que, pour l'instant, c'est bien en développant la Commune et en travaillant à son attractivité que nous arriverons à aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail des comptes selon la classification fonctionnelle (résumé), soit la page 32 du tome 1 du rapport du Conseil communal au Conseil général de Val-de-Travers à l'appui des comptes 2019.

Le président passe en revue tous les chapitres de la classification fonctionnelle, le bilan puis le compte des investissements et ouvre la discussion à chaque fois.

93 Péréquation financière et compensation

Question du groupe Les Verts

« Nous n'avons pas trouvé d'amélioration par rapport à la péréquation verticale, comme annoncé dans le rapport. Rubrique 93, page 32 = montant budget et compte identique, et recul par rapport à 2018 de 285'000 francs. »

M. Mairy (cc) invite l'Assemblée à prendre le tome 2 des comptes, en page 123. Tout en haut se trouve le compte relatif à la péréquation, composée de deux volets. D'une part, la péréquation financière intercommunale, donc le système de redistribution qui ne concerne que les communes en elles-mêmes et où on voit que la Commune a touché un peu plus de 4 millions de francs. On était à 4'344'000 francs au budget et en 2018 on était à 4,6 millions, donc cette péréquation s'est rétrécie, ce qui en soi est plutôt une bonne nouvelle ; cela signifie que l'écart entre notre Commune et la moyenne des communes neuchâteloises a diminué entre 2018 et 2019. Ce qui s'est rajouté par contre, c'est la péréquation verticale, donc la péréquation versée par l'Etat, qui, elle, n'avait pas été budgétée parce qu'il n'était initialement pas prévu que le Canton complète la péréquation pour venir pallier la diminution de la péréquation intercommunale. C'est cet ajout qui fait qu'au final, le montant de péréquation reçu par la Commune est quasiment dans la cible du budget. C'est bien la structure même de la péréquation qui a évolué et c'est l'ajout de la péréquation verticale qui permet d'améliorer la recette de péréquation en tant que telle, mais c'est tout à fait juste de dire qu'entre le budget 2019 et les comptes, le volume total reste le même.

Le président passe ensuite à la lecture du bilan condensé en page 29 du tome 1 et invite ensuite l'Assemblée à poser des questions sur les pages 53 et suivantes.

Page 67, synthèse des crédits décidés par le Conseil communal

Question du groupe Les Verts

« On comptabilise passablement de crédits de 50'000 francs ou tout près, coïncidant avec le plafond autorisé de compétences du Conseil communal. Cela représente tout de même 1 million de francs qui n'était pas prévu ni prévisible au moment d'établir le budget. Cette manière de procéder pourrait devenir problématique, puisque nous allons au-devant d'exercices difficiles. »

M. Mairy (cc) confirme qu'évidemment, le flirt avec la limite des 50'000 francs est rarement dû au hasard puisque c'est la limite de compétences du Conseil communal. C'est bien le but de ces crédits, de permettre au Conseil communal d'engager des dépenses qui permettent à certains projets d'être lancés voire, pour d'autres, d'être réalisés, sans délai d'attente.

L'année dernière, le total des crédits du Conseil communal était un peu plus élevé que les années précédentes, mais il convient toutefois de soustraire des 950'000 francs tous les crédits pour lesquelles une compensation budgétaire à 100% est indiquée. Le montant plus élevé que les années précédentes est aussi à mettre en lien avec le total des investissements qui, lui, est resté relativement bas en 2019.

La parole n'étant plus demandée, le président passe finalement à l'examen puis au vote de l'**arrêté relatif à l'approbation des comptes 2019** qui a la teneur suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 15 avril 2020 ;

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement des finances, du 7 décembre 2015 ;

vu le préavis positif de la Commission de gestion et des finances, du 25 mai 2020 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2019, qui comprennent :

a) le compte de résultat, qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	68'101'462.81
Revenus d'exploitation	Fr.	61'666'251.39
Résultat des activités d'exploitation (déficit)	Fr.	- 6'435'211.42
Résultat provenant des financements	Fr.	1'932'856.60
Résultat extraordinaire	Fr.	2'421'644.33
Résultat total (bénéfice)	Fr.	-2'080'710.49

b) le compte des investissements, qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	Fr.	3'446'749.10
Recettes	Fr.	275'805.75
Investissements nets (augmentation)	Fr.	3'170'943.35

c) pour information, les dépenses et recettes concernant le patrimoine financier :

Dépenses	Fr.	0.00
Recettes	Fr.	0.00

d) le bilan au 31 décembre 2019.

Art. 2 La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2019 est approuvée.

Art. 3 ¹Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

²Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au service des communes.

Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité par le Conseil général.

7. MODIFICATION DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL DE FLEURIER

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Christian Mermet (cc) va être bref, pas seulement à cause de l'ordre du jour mais aussi parce que l'enjeu est extrêmement minime.

En 2004, le Conseil général de Fleurier avait à l'époque accepté de modifier le plan d'aménagement à travers un plan spécial, outil qui permet de déroger aux règles de la zone. A l'époque, c'était le magasin Manor qui souhaitait se développer et qui avait envisagé une surface commerciale d'environ 1'600 m² alors que la zone n'autorise que 1'000 m². Il y avait aussi des prévisions d'extensions à l'est et tout un projet autour du magasin Manor. Aujourd'hui, ils ne sont pas développés puisque Manor n'existe plus.

Un repreneur a racheté le bâtiment et souhaite le rénover en maintenant des surfaces commerciales au rez-de-chaussée et en transformant les étages en appartements. Ces transformations ne sont pas possibles dans le cadre actuel du plan spécial, il est donc demandé au Conseil général de supprimer ce plan spécial. En le supprimant, nous revenons aux règles générales qui sont appliquées à tous les bâtiments de la zone, règles qui sont appliquées dans l'ancienne localité de Fleurier.

Le résultat sera la rénovation du bâtiment, la création de douze appartements et le maintien des surfaces commerciales au rez-de-chaussée.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Florian Dreyer (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du dossier lors de sa séance de préparation. Il ne s'éternisera pas sur ce dossier qui, pour le PLR, coule de source.

Afin de permettre l'avancée de ce projet qui semble intéressant et bénéfique pour la commune, le groupe PLR acceptera l'abrogation du plan spécial Manor. Ce projet permettra de redynamiser l'avenue de la Gare en permettant de maintenir un commerce dans ce lieu emblématique pour bon nombre de Vallonniers.

M. Heinz Salvisberg (Les Verts) prend la parole à son tour : « *Le plan spécial qu'il s'agit d'abroger ce soir date des folles années 2000. C'est probablement dans un esprit de démesure que les autorités de l'époque pensaient voir pousser en plein centre de Fleurier un mini-centre commercial. C'était sans compter notre mode de consommation qui évolue sans cesse et de plus en plus rapidement. Finalement, les affaires se sont dégradées et l'enseigne Manor a préféré tourner le dos au Val-de-Travers. Tant mieux ou plutôt tant pis pour Manor. Aujourd'hui, une partie de ces locaux ont été repris par un commerce certes plus modeste, mais ô combien plus proche des villageois et qui tient bon malgré les sirènes d'internet. C'est peut-être, là aussi, notre part de responsabilité comme consommateur, n'est-ce pas ?*

Mais revenons à notre affaire. L'abrogation de ce plan permet aussi de créer de nouveaux logements. Et notre commune en a bien besoin. Si les chiffres 2020 ne sont pas encore sortis, on peut dire que l'année dernière Val-de-Travers a perdu une vingtaine de logements vacants, ce qui n'est pas très bon pour attirer de nouveaux habitants. On peut relever au passage que ces appartements seraient bien situés, proches de toutes commodités et des transports publics.

Par rapport à la réglementation nouvelle, pas de souci non plus. La zone mixte d'ancienne localité permet les activités de type secondaire et tertiaire, donc non gênantes pour le voisinage. Il est donc possible de concilier de l'habitat et des activités économiques.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera cette abrogation qui permettra non seulement à un commerce indépendant de poursuivre ses activités, mais aussi de densifier dans une zone qui fait sens et de mettre à disposition de la population une dizaine de nouveaux appartements bien situés. »

M. Frédéric Schlosser (UDC) s'exprime également : « *Le groupe UDC a pris connaissance du rapport relatif à la demande de modification partielle du plan d'aménagement de Fleurier – abrogation du plan spécial Manor.*

Il est clair qu'actuellement, le plan spécial mis en place à l'époque n'a plus de raison d'être et, de ce fait, bloque un nouveau projet dans ce bâtiment.

C'est pourquoi le groupe UDC acceptera l'abrogation du plan spécial Manor. »

Mme Sarah Fuchs-Rota (PS) indique que le groupe socialiste a bien pris connaissance de ce dossier et en remercie les auteurs. Les enjeux de cette modification étant tout relatifs et n'ayant pas amené de questions particulières, le groupe PS l'approuvera à l'unanimité.

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve les modifications du plan d'aménagement local de Fleurier, telles que proposées par le Conseil communal.**

8. PRÊT COMPLEMENTAIRE DE 870'000 FRANCS À CP FLEURIER SA

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS).

M. Mairy (cc) rappelle qu'il était prévu initialement de présenter ce rapport au printemps, lors d'une séance qui a dû être annulée en raison de la pandémie. Mais cela tombe relativement bien de le présenter ce soir puisque cette demande du Conseil communal fait écho à plusieurs propos tenus par les groupes lors du débat sur les comptes.

Il a été question tout à l'heure du maintien et du développement des infrastructures, de la réflexion sur les besoins de la population, sur l'attractivité du Val-de-Travers, à la fois en termes démographiques mais aussi touristiques. Ce rapport est en ligne avec ces réflexions, puisque le Centre de sports de glace est l'une des infrastructures jadis communale qui, en 2015, a été remise à une société privée, créée expressément pour l'occasion, qui a repris la gestion de ce centre, CP Fleurier SA. Cette dernière l'a rénovée dans une ampleur importante et a réussi à développer les prestations offertes dans ce centre de sports de glace, à augmenter l'attractivité de la commune par ce biais pour le Conseil communal, le modèle qui a été trouvé en 2015 est véritablement un très bon modèle. Avec le recul, le Conseil communal voit que ce système tourne, qu'il répond aux attentes de la population locale, des clubs utilisateurs, du public, des écoles et des clubs qui viennent de l'extérieur pour s'entraîner ou pour y tenir des compétitions. Une compétition importante aurait dû se tenir ce printemps, elle a malheureusement été reportée à l'année prochaine. Le Conseil communal est donc convaincu de la pertinence du choix fait il y a quelques années. Il est aussi convaincu que les raisons pour lesquelles la société est venue frapper à sa porte sont bonnes et justifiées.

Rénover une patinoire est parfois plus compliqué que rénover simplement un bâtiment ou une auberge. C'est une infrastructure technique, avec passablement de spécificités. Toutes celles et ceux qui ont eu l'occasion de la visiter en début de semaine ont pu se rendre compte à quel point il y a passablement d'éléments techniques, pas toujours maîtrisables dès le départ. Cette rénovation a donc été plus coûteuse que prévu, pour des raisons expliquées dans le rapport, qui ont aussi pu être précisées lors de la visite. Le Conseil communal est d'avis que ce dépassement se justifie. Il est aussi reconnaissant à la société d'avoir cherché par elle-même à régler ce problème, en trouvant des accords avec d'autres partenaires, en cherchant du sponsoring supplémentaire et puis, au final, en concluant des cautionnements en blanc pour les crédits ouverts auprès d'un établissement bancaire, même si cette solution occasionne des frais financiers relativement importants.

Le Conseil communal a réfléchi à cette situation et essayé de voir comment apporter une solution, à court terme en tout cas, à la société, pour lui permettre d'aller de l'avant et surtout de se libérer du poids hérité par la rénovation. Parce que c'est bien ce poids-là qui pèse aujourd'hui sur les finances du club. Si l'on en fait abstraction, on voit que la société tourne, les résultats 2019 le montrent. L'exercice en cours sera évidemment plus difficile avec la crise actuelle, il est encore trop tôt pour le dire, mais ces quelques années de recul montrent que le système mis en place fonctionne.

Le Conseil communal, pour chercher une solution à cette situation, s'est fixé une contrainte forte, qui est de ne pas augmenter la charge pour la collectivité. Pour l'Exécutif, il était indispensable de rester à ce qui a été décidé en 2015, c'est-à-dire une subvention de 300'000 francs contre laquelle des prestations sont assurées, qui le sont même à un coût qui pourrait être discuté ; CP Fleurier SA n'a pas souhaité remettre cet élément en cause, le Conseil communal non plus.

L'Exécutif a donc cherché une solution qui permette de régler la situation sans augmentation de charges pour la collectivité : il a retenu la piste d'un prêt, dont le montant en lui-même peut paraître important puisqu'il est supérieur au prêt octroyé en 2015. Il est important de souligner que sur ce montant de 870'000 francs, 20% environ vont servir à rembourser la Commune, à la fois pour un prêt consenti l'année dernière et également pour des factures que nous avons accepté de laisser en suspens. Le reste, à partir de 2022, fera l'objet d'un amortissement, ce qui veut dire que le Conseil communal estime avoir pris toutes les garanties nécessaires pour que cette opération permette à la SA de se remettre sur de bons rails, de pouvoir laisser ce poids de côté et de continuer d'avancer avec ses projets de développement. Ce qui est surtout important, et c'est aussi cela qui a guidé les réflexions du Conseil communal, c'est que cette infrastructure répond à un véritable besoin, qui s'exprime par le mouvement junior, par l'équipe fanion du CP Fleurier, par le club de patinage. Toute une vie sociale et associative tourne autour du Centre de sports de glace, en plus des matchs auxquels viennent assister un nombreux public. Pour le Conseil communal, il s'agit d'un élément important de la vie à Val-de-Travers, un élément qu'il souhaite maintenir avec, encore une fois, un modèle qui fonctionne et une solution qui représente un coût pour la collectivité tout à fait acceptable, puisque ce coût prend la forme d'un prêt, qui sera intégralement remboursé d'ici 2036.

Comme indiqué dans le rapport, d'autres échéances attendront encore la SA, dont des prêts bancaires qui arriveront à échéance en 2022. D'entente avec la CGF, il a été privilégié de travailler, à court terme, avec une première étape pour laquelle la solution est présentée ce soir. Une réflexion de fond devra ensuite être menée en intégrant l'ensemble des infrastructures de sports et loisirs qui sont présentes au Val-de-Travers. De nouvelles discussions quant aux liens entre la SA et la commune pourraient ainsi avoir lieu au cours de la prochaine législature.

M. Mairy (cc) ne rentre pas dans le détail du processus financier qui est proposé puisqu'un amendement a été déposé, mais il rappelle l'importance du fait que ce partenariat public-privé fonctionne ; c'était un pari audacieux, et à sa connaissance, le seul en Suisse qui fonctionne sur ce modèle. La société doit pouvoir aller de l'avant. Le Conseil communal n'a aucune envie de gérer à nouveau la patinoire, il l'a fait pendant des années au travers d'une coopérative qui a montré ses limites. Tout ce qui a été fait depuis que CP Fleurier SA a repris la gestion des lieux sont des choses que la commune n'aurait pas pu faire. Les ambitions de la SA sont évidemment plus élevées. Il y a un attachement très fort du Conseil d'administration à ce lieu. Un engagement bénévole important et surtout, pour répéter et conclure là-dessus, une prestation qui est offerte à une grande partie de notre population, à laquelle le Conseil communal tient.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Cécile Mermet Meyer (PS) indique que son groupe a pris connaissance de cet excellent rapport avec attention et en remercie ses auteurs.

Conscient des enjeux qui se jouent ici, c'est avec passion que son groupe a traité ce dossier dans un débat pour le moins animé et riche, ce que n'est probablement pas notre commune, et c'est notamment l'un des points qui a rendu la discussion difficile.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette demande de prêt n'a pas laissé le groupe socialiste de glace. Le rapport est complet et la visite du Centre de sports de glace de Fleurier a encore apporté des éléments qui pouvaient manquer à la compréhension globale du dossier, tout en réactivant chez certains de ces membres nombres de souvenirs liés à la patinoire, l'odeur des vestiaires notamment. Le groupe socialiste a pleine conscience que la solution proposée par le Conseil communal est de l'ordre du moins pire et qu'il en va de l'avenir de la patinoire, du moins dans sa forme actuelle.

Les efforts de CPF SA sont également salués ici. L'énergie investie dans le bâtiment et dans son activité est considérable, bien que plusieurs membres socialistes aient émis des réserves quant à la

manière dont les travaux de rénovation ont été abordés. Des études complémentaires auraient probablement été judicieuses et évité les désagréables surprises d'un surcoût aussi élevé.

En mettant en place une cédule hypothécaire de second rang, la Commune protège ses intérêts en cas de faillite de CPF SA. Toutefois, le groupe socialiste est convaincu que le partenariat public-privé est la meilleure solution, probablement la plus viable pour la patinoire et la moins coûteuse pour la Commune. Il est convaincu que c'était une bonne solution. Faire en sorte que CPF SA n'ait pas à en arriver à la faillite, c'est précisément pour cela que cette demande d'aide a été formulée.

Le groupe socialiste acceptera cette demande de prêt, mais dans une toute petite majorité, et souhaite déposer un amendement relatif au taux d'intérêt de ce prêt, amendement qui sera présenté tout à l'heure.

M. Vaucher (POP) s'exprime à son tour : « *Pour le POP, ce prêt à CPF SA n'est pas acceptable, raison pour laquelle nous refuserons l'entrée en matière et le prêt proposé. Même si le projet qui nous est présenté ce soir, modifié par la CGF, offre plus de garanties et ne concerne plus que le prêt à accorder en 2020, il n'en est que moins pire, mais en aucun cas bon ou acceptable. D'autant que dans deux ans, CPF SA reviendra très probablement pour demander un nouveau prêt, cette fois de 975'000 francs.*

Sans minimiser les efforts faits par la SA pour améliorer et mettre la patinoire en adéquation avec les demandes actuelles en matière de sports de glace, et en regrettant que les autorités de Fleurier, puis de Val-de-Travers aient laissé cet objet se péjorer par manque d'entretien pour finalement refiler la patate chaude à des privés, qui, bien sûr, allaient faire beaucoup mieux que la collectivité publique ; force est aussi de constater que le chantier a été mené tambours battants par CPF SA, mais sans vision financière claire et en dépensant sans compter, au-delà des moyens de la société. Si la Commune gérait ses propres infrastructures de cette manière, quel serait alors notre déficit ? Nous préférons ne pas l'imaginer.

Un autre point nous dérange fondamentalement : la Commune n'est pas une banque et le précédent créé en cas d'acceptation de ce prêt ouvre la porte à des prêts à d'autres sociétés auxquelles la Commune achète des prestations (Val-de-Tri, Maison de l'Absinthe, Agri Bio Val, etc.). Augmenter la dette communale pour prêter à des sociétés privées, même partenaires, ne nous semble en aucun cas opportun, car augmenter l'endettement communal, c'est aussi prendre le risque de se voir ultérieurement refuser des crédits nécessaires à l'entretien de nos propres infrastructures. De plus, ce type de « combinaison » ne nous plaît pas car il ne correspond pas à notre éthique et une commune ne devrait à notre avis pas s'y livrer.

Une autre question se pose : faire de la glace onze mois par an fait-il sens au niveau écologique ? La nouvelle installation est moins gourmande en énergie que l'ancienne, mais en la faisant fonctionner cinq mois de plus, au lieu d'économiser cette énergie, on arrive à une consommation proche de celle d'avant la rénovation. Dans cette même logique, produisons de la neige en toute saison pour créer une piste de ski artificielle à la Robella comme à Dubaï !

La seule voie qui nous aurait semblé acceptable mais qui n'a pas été retenue, aurait été une renégociation à la hausse de 20'000 francs du subside communal annuel, actuellement de 300'000 francs par année pour payer à un prix plus juste les prestations offertes par CPF SA à la population vallonnaise. Cette augmentation ferait passer le tarif de l'heure de glace pour l'école et les sociétés vallonnaises d'environ 170 francs à environ 178 francs (subside communal, entrées du patinage public et locations payées par les diverses sociétés additionnés).

Enfin, nous relevons :

- *Le fait que CPF SA ait tout fait pour faire fuir le Comptoir en gelant volontairement les visiteurs et les exposants alors que le maintien de cette manifestation est obligatoire car imposée à CPF SA lors de la vente de la patinoire ;*
- *Le fait que la société ait des créances ouvertes auprès de la Commune et que nous emprunterions donc de l'argent pour nous rembourser ;*
- *Le fait que le nouveau local créé pour installer le matériel de sport scolaire ait été tellement mal construit et mal isolé que le matériel de l'école a été durablement endommagé ;*

- *Le fait que CPF SA a envoyé une facture au comité du Carnaval pour l'édition 2020 qui n'a pas eu lieu en raison du COVID, facture comprenant même le démontage des bandes et le nettoyage et qu'il fait régulièrement pression pour que le Carnavallon se déroule de plus en plus tard.*

Tout cela devrait nous inciter à la plus grande prudence quant au fait de négocier quoi que ce soit avec CPF SA.

C'est pourquoi, comme annoncé précédemment, nous refuserons l'entrée en matière et le prêt tel que proposé. »

M. Santiago (Les Verts) prend également la parole : « Notre groupe refusera l'entrée en matière sur cette proposition de prêt complémentaire au CP Fleurier SA, car le montage tel qu'envisagé par le Conseil communal avec l'appui de la CGF ne nous convainc pas sur la viabilité financière à moyen terme. Tout d'abord, nous tenons sincèrement à saluer les membres de la SA pour leur engagement et leur dynamisme ; nous considérons que l'équipe actuelle a fait du bon boulot de rénovation, nécessitant des compétences spécialisées, ce qui permet aux amateurs de glace du Vallon et au-delà d'avoir une patinoire de qualité.

Le rapport et les explications lors de la visite récente montrent que le surcoût des travaux de rénovation, à cause d'imprévus, est de 1,3 million de francs ; c'est ça qui met la SA dans des difficultés financières, à première vue. Or, si les besoins de financement supplémentaires sont de 870'000 francs dans l'immédiat pour deux ans, surtout ils s'élèvent à 1,85 million à moyen terme ; le solde de quelque un million sera d'abord recherché auprès de donateurs privés, et s'il manquait encore des sous, la SA reviendra frapper à la porte du Conseil communal dans deux-trois ans.

Avec une injection de 870'000 francs, cela permet certes de donner ce bol d'air frais. Concrètement, à racheter un prêt bancaire de 630'000 francs, non garanti donc avec un taux d'intérêt actuel de 3,5%, pour y appliquer dès lors un taux d'intérêt plus faible (0,5%) ; à solder le leasing dû pour le fitness, et à faciliter l'investissement pour une nouvelle surfaceuse.

Mais entre le surcoût des travaux et le montant des besoins à moyen terme de 1,85 million de francs., il y a donc un delta de 550'000 francs ; étalé sur dix ans, cela fait de l'ordre de 55'000 francs de liquidités qui manqueraient par année pour tendre à l'équilibre !

On nous dit que ce prêt est la moins pire des solutions, que cela ne coûtera rien, et qu'il n'y a pratiquement aucun risque pour la Commune. A notre avis, la fragilité financière actuelle et à moyen terme de la SA fait que ce n'est pas sans risque, et cela ne nous semble pas si viable durablement. La SA n'arrive pas à honorer d'anciennes factures ; nous craignons que tout nouvel investissement conséquent pose problème et que celui-ci se retrouve indirectement à la charge de la Commune.

Le Conseil général se retrouve une fois de plus mis devant un fait accompli, quand la situation devient critique et quasiment irréversible ; autrement dit quand les bricolages financiers deviennent hasardeux. On nous promet qu'un suivi plus strict sera assuré par le Conseil communal. Ok, mais le strapontin actuel au Conseil d'administration aurait déjà dû servir à cela. Il nous semble que le Conseil communal aurait dû être plus réactif.

La Commune n'est pas une banque, et elle n'a pas vocation à se substituer à une banque. L'endettement communal, c'est-à-dire la dette pesant sur chaque habitant, augmente et va continuer d'augmenter et, de nos jours, les bailleurs de fond rechignent à nous octroyer des taux d'intérêt favorables.

Concernant les différentes mesures envisagées dans le plan d'assainissement, notre groupe soutient la diminution du taux d'intérêt relatif au transfert communal de 815'000 francs au moment de la vente de la patinoire. Au sujet de la liquidation du leasing pour le fitness, nous pensons que via un nouveau prêt, ce n'est pas à la Commune d'induire une concurrence pas franchement loyale envers les autres fitness de la région ; il y en a au moins deux à proximité, dont un en mains communales... Même s'il y a certainement de la place pour tout le monde, c'est un cas plutôt singulier... d'autoconcurrence.

Enfin, la mesure qui consiste à encaisser un amortissement de 58'000 francs dès 2022, lequel sera déduit de la subvention annuelle de 300'000 francs, deviendra certainement vite problématique pour la SA. On a déjà vécu ce genre d'accord avec le TBRC, lequel avait un besoin urgent de liquidités ; pour y faire face, la Commune avait avancé les fonds, mais elle demandait à les récupérer en

diminuant la subvention. Malgré le cadeau des intérêts et d'autres prêts quasiment à fonds perdus, cela ne permet pas véritablement au TBRC de garder la tête hors de l'eau, mais n'a fait que prolonger leurs difficultés récurrentes. A présent, la Commune se retrouve à devoir payer une subvention plein pot de 20 francs par habitant et une rallonge de quelques 100'000 francs par année.

A notre avis, en dépit de ce plan, la viabilité financière n'est pas du tout évidente ; la situation reste préoccupante sur le moyen terme et c'est la raison pour laquelle nous n'accepterons pas l'arrêté proposé en l'état. Nous préférons que ce rapport soit retravaillé par le Conseil communal et la Commission de gestion et des finances, afin de nous proposer une meilleure moins pire solution. »

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime également : « *Le groupe UDC a pris connaissance du présent rapport avec une grande attention. Ce dernier n'a pas manqué de générer d'intenses discussions au sein de notre groupe.*

La patinoire est une sorte d'incontournable de notre Vallon. Appréciée des Vallonnières et des Vallonniers, son maintien nous paraît indiscutable. C'est d'ailleurs dans cette optique de maintien que nous avons établi ce partenariat public-privé il y a quelques années, un modèle inéluctablement plus pérenne que la gestion strictement communale.

Le prêt supplémentaire de 870'000 francs demandé s'inscrit dans la continuité de la stratégie que nous avons adoptée. Cette somme permettra de faire avancer la situation de CP Fleurier SA sur un court et moyen terme quant à la poursuite de ses activités, tout en maintenant des tarifs convenables pour ses prestations. Les garanties apportées pour ce prêt nous apparaissent d'ailleurs suffisante, le risque pour la commune n'étant que très faible. Si la crise engendrée par le Coronavirus a certainement prétérité les activités de CP Fleurier SA, nous sommes convaincus que cette enveloppe saura les aider à y faire face également.

Toutefois, ce prêt n'est qu'une première étape vers une nouvelle dépense, dont le Conseil général devra s'enquérir lors de la prochaine législature, de l'ordre de presque 1'000'000 de francs ; cette deuxième étape, qui fait suite à la volonté unanime de la commission de gestion et des finances de séparer ces deux prêts, nous offre la possibilité d'approfondir notre appréciation de la situation générale des affaires de CP Fleurier SA.

Notre groupe est d'avis que les montants demandés sont conséquents et nous ne voudrions pas que ces sommes soient employées comme une forme « d'oreiller de paresse », pour reprendre des mots qui n'avaient pas manqué de résonner il y a quelques temps, avec au final une perte nette qui nous rappellerait par exemple les heures sombres de la gestion du Centre Sportif en son temps... Notre Commune n'est pas un établissement bancaire reposant sur des fonds spéculatifs privés mais une collectivité qui vit directement de l'argent des contribuables – votre argent, notre argent. Il est donc impératif que cette dernière s'attèle à demander toute la transparence exigible à CP Fleurier SA quant à la gestion de ses affaires et des garanties supplémentaires devront être fournies.

Par ailleurs, il est impératif que CP Fleurier SA maintienne des prestations abordables pour la population et que l'entreprise joue le jeu à la faveur des sociétés locales et des manifestations de notre région et la Commune doit se doter, dans le cadre de ce partenariat, de tous les moyens possibles pour veiller à ce principe.

Aujourd'hui, le groupe UDC acceptera donc majoritairement cette première demande de prêt de l'ordre de 870'000 francs afin de réaffirmer son souhait de conserver une patinoire au Vallon et sa volonté à en maintenir la gestion sous l'égide d'un partenariat public-privé. Ce partenariat est le modèle le plus durable pour une gestion pérenne de cette structure aimée des Vallonnières et des Vallonniers. Mais ce que nous acceptons aujourd'hui n'engage aucunement la garantie d'une acceptation demain. L'UDC tient aujourd'hui à envoyer un signal :

OUI, nous voulons une patinoire au Vallon.

OUI, nous souhaitons renforcer le modèle tel qu'il a été approuvé en 2015.

OUI, nous avons aujourd'hui confiance en ce modèle.

MAIS nous ne voulons pas avancer à l'aveugle.

Nous ne voulons pas que la Commune prenne des risques trop grands avec l'argent des contribuables – notre argent, à toutes et à tous.

Dans l'année ou les deux années à venir, notre groupe exigera une analyse approfondie de la situation, un contrôle rigoureux et des garanties solides en tant que condition sine qua non pour une entrée en matière sur une éventuelle deuxième demande de prêt.

Mme Rufener Eschler (PLR) s'exprime à son tour : « *Le groupe PLR a pris connaissance de cette demande de crédit et a dans un premier temps été un peu surpris par cette requête. Pour rappel, lors du rapport du Conseil communal au Conseil général en mars 2015 pour la vente de la patinoire, certains élus avaient déjà émis quelques réticences quant à la réalisation et au futur fonctionnement de cet ambitieux projet. Dès lors, venir avec une telle demande seulement cinq ans après nous a quelque peu étonnés, voire même irrités, pour certains.*

Une fois l'étonnement passé et la prise de connaissance du dossier, il s'est avéré que la demande faite était acceptable tant au niveau des coûts pour la Commune que pour la population (cet emprunt étant entièrement remboursé à l'échéance et le taux d'intérêt ajustable selon l'évolution des marchés financiers).

De plus, nous souhaitons relever et saluer l'important travail effectué par le Conseil d'administration de CP Fleurier SA, dans la remise en état de ce bâtiment. Les travaux effectués sont d'une grande qualité, accueillants, à la pointe de la technologie et permettent à une grande partie de la population (privés, écoles ou clubs) d'en profiter à un coût très attractif.

Nous sommes conscients qu'une éventuelle demande de crédit presque similaire pourrait revenir devant notre autorité d'ici deux ans. Nous aimerions préciser qu'il sera alors important de connaître la valeur résiduelle estimée du bâtiment à l'échéance des prêts, ceci afin de pouvoir calculer un amortissement adéquat. De plus, l'acceptation de ce présent crédit de 870'000 francs ne veut pas dire que le suivant le sera forcément. En effet, il faut garder à l'esprit que d'autres institutions ou clubs pourraient également avoir de telle demande.

Vous l'aurez compris le groupe PLR, dans sa majorité, est favorable à cette demande de crédit. »

Mme Rufener Eschler (PLR) reprend sa casquette de présidente de la CGF et aimerait préciser à l'Assemblée, concernant l'amendement déposé par le groupe PS, que la CGF s'est longuement plongé dans ce dossier : elle y a passé plusieurs heures, pour déboucher sur cette proposition.

A la proposition du PS sur la demande d'ajustement du taux d'intérêt, la CGF s'est demandé s'il était pertinent de laisser ce taux à 0,5% sur dix ans ou s'il fallait qu'il soit adapté au fur et à mesure des années selon l'évolution des taux.

Elle rappelle dans un premier temps que les emprunts bancaires peuvent être conclus pour une durée qui sont généralement entre un ou deux ans, voire dix ou quinze ans, selon les établissements. Au vu de cette information et pour autant que la Commune bloque un emprunt pour une durée de dix ans, admettons à un taux d'environ 0,2-0,3% aujourd'hui, il n'y a pas de raison de ne pas accepter de ne pas fixer un taux de 0,5% sur dix ans pour CP Fleurier SA. En procédant de cette manière, il n'y a pas de risque que la Commune, et donc le contribuable, doive assumer un risque de hausse de taux, ce risque étant couvert par la conclusion d'un emprunt à dix ans, soit jusqu'en 2030.

Elle rappelle également que la CGF était unanimement favorable à cette proposition et que c'est un compromis qu'elle a trouvé, afin de montrer notre soutien pour la conservation de cette patinoire et il est important ce soir de savoir que si ce prêt est refusé, nous mettons peut-être en péril la conservation de ce lieu qui est très apprécié de tous.

M. Mairy (cc) remercie la majorité des groupes pour son entrée en matière favorable sur ce crédit et pour avoir saisi et partagé aussi la vision proposée par le Conseil communal, avec toutes les garanties qui ont été demandées également pour la suite.

Il souhaite revenir sur les éléments plus critiques qui ont été émis sur cette proposition émanant des groupes POP et des Verts, en les reprenant dans l'ordre.

Le groupe POP regrette le dépassement et indique que la Commune n'aurait sans doute pas, si elle avait conduit elle-même les travaux, fait face à un tel dépassement. Ceci est fort possible, car dans ce cas-là, la commune aurait mené une étude complémentaire avec des analyses beaucoup plus fouillées. Précisément les analyses que ce groupe a tout à l'heure remis en question en disant qu'il les refuserait à l'avenir. Il faut être conscient que de telles analyses ont un coût, mais le Conseil communal a toujours estimé qu'elles étaient nécessaires et il continuera de le faire.

Du côté de CP Fleurier SA, il n'y a évidemment pas la même latitude et la même capacité à lancer financièrement de telles analyses. Il y a eu la volonté d'aller rapidement de l'avant, aussi parce que techniquement c'était nécessaire. Il a été rappelé le manque d'investissement fait tant par la Commune de Fleurier que par Val-de-Travers à la reprise. Cela montre que des études complémentaires sont souvent bienvenues et l'Exécutif ne manquera pas de le rappeler lorsqu'il en sollicitera.

Le groupe POP indique qu'il n'est pas possible d'augmenter l'endettement, par contre, il serait possible d'augmenter les charges, puisqu'il est question, en alternative à celle proposée, d'augmenter le montant de la subvention, pour un montant qui resterait cela dit en deçà des prestations effectives. Le Conseil communal peine à suivre le groupe POP, en entendant la liste des griefs adressés à la SA, de la conclure par une augmentation de la subvention. Il a de la peine à voir la cohérence de la position et regrette que la solution la moins coûteuse proposée avec ce prêt ne soit pas retenue.

Le groupe des Verts s'inquiète de la viabilité financière qui n'est pas garantie. Le Conseil communal ne peut pas dire le contraire, mais de quelle structure privée aujourd'hui est-il possible de garantir la viabilité financière dans un horizon de cinq ans ? Il est bien compliqué de le faire, surtout dans le contexte actuel. L'Exécutif estime qu'au vu de la situation financière actuelle de la SA, de sa structure actuelle de financement, que cette viabilité est suffisante pour engager un prêt supplémentaire. Ce qui est certain par contre, si ce prêt n'est pas octroyé, c'est que la viabilité financière de la SA sera nettement moins élevée qu'aujourd'hui et on court vraiment le risque d'une cessation d'activité ou d'un redimensionnement des activités qui ne correspondraient plus à l'esprit du partenariat public-privé qui était en place.

Il est vrai que la Commune n'est pas une banque mais, comme toutes collectivités publiques, elle est aussi là pour accompagner des projets privés, c'est aussi le cas à l'échelon cantonal ou fédéral lorsqu'il s'agit, par exemple, de voter des enveloppes liées à la politique régionale, qui ont pour but de voir les collectivités publiques, Confédération, cantons mais aussi communes avec les crédits de développement votés au cours des années précédentes, jouer un rôle soit de prêteur, soit de financeur direct avec des aides à fonds perdu qui sont octroyées au secteur privé. C'est aussi le rôle d'une collectivité publique d'appuyer le développement dans des secteurs comme ceux-ci, parfois plus sensibles que d'autres.

Le souhait du Conseil communal est d'éviter un nouveau cas comme TBRC, où la situation dure depuis un certain nombre d'années, avec des clarifications qui sont attendues, pas uniquement en termes financier mais également en termes d'aménagement du territoire, ce qui complexifie beaucoup la situation. Le but du Conseil communal est de véritablement trouver des solutions pour que CP Fleurier SA puisse avancer avec plus de sérénité et une meilleure visibilité.

Pour conclure, il reprend encore les exigences posées par le groupe UDC quant à la transparence attendue et à la bonne collaboration entre le Conseil communal et la SA au cours des années à venir, dans l'optique éventuelle d'une future demande de prêt en 2022. Indépendamment de celle-ci, le Conseil communal est tout à fait conscient de l'importance du prêt sollicité aujourd'hui, du fait que ce sont bien des moyens publics qui sont investis. Il mettra tout en œuvre pour suivre la situation et pour accompagner aussi la SA dans les défis qui l'attendent. La commune a intérêt à ce que cette infrastructure de sports de glace soit maintenue au cours des années à venir, c'est un pan important de notre région. Il remercie déjà les groupes qui en ont fait part d'accepter cette démarche.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote de l'entrée en matière. **Il est accepté par 28 oui contre 7 non et 1 abstention.**

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté.

Amendement du groupe PS

Art. 3 Le prêt est accordé aux conditions suivantes :

Montant	Fr. 870'000.-
Libération	17 août 2020
Échéance du prêt	16 août 2036
Taux d'intérêt	Fixe à 0,5 % jusqu'en 2030, adapté ensuite au taux des obligations de la Confédération à 10 ans
Échéance des intérêts	16 août
Amortissement	58'000 francs par an dès le 17 août 2022
Destination	Paiement de toutes les factures dues à la commune de Val-de-Travers, remboursement de divers crédits non bancaires et liquidation d'un leasing.

Art. 3 Le prêt est accordé aux conditions suivantes :

Montant	Fr. 870'000.-
Libération	17 août 2020
Échéance du prêt	16 août 2036
Taux d'intérêt	0,5 % fixe jusqu'en 2022, révisable ensuite en fonction du taux moyen de la dette communale
Échéance des intérêts	16 août
Amortissement	58'000 francs par an dès le 17 août 2022
Destination	Paiement de toutes les factures dues à la commune de Val-de-Travers, remboursement de divers crédits non bancaires et liquidation d'un leasing.

M. Eric Sivignon (PS) indique que son groupe a bien compris l'importance d'une patinoire forte dans notre commune. Mais au niveau des comptes, la Commune a potentiellement des soucis à venir sur les taux d'intérêts de sa dette communale. Par cet amendement, son groupe souhaite reprendre les conditions qui avaient été fixées en 2015. Il voit qu'elles avaient été très importantes puisqu'aujourd'hui, le taux d'intérêt qui avait été fixé a diminué. Il est donc important de pouvoir avoir cette flexibilité.

Le risque n'est pas du tout sur ce prêt, son groupe sait très bien que des taux peuvent être fixés sur dix ans. Le souci est sur la dette globale de la Commune : si l'on rajoute environ un million de dettes, quand une banque examinera nos comptes, elle verra qu'il y a un million de dettes de plus, et c'est peut-être là que les soucis vont commencer à arriver. Sur ce prêt il n'y a pas de problème mais sur les prochains ce sera peut-être un petit peu plus compliqué, d'où l'intérêt de pouvoir rester flexible et de pouvoir moduler ce taux éventuellement à la hausse si on voit que celui de notre dette communale évolue aussi à la hausse.

Un autre argument est qu'évidemment la commune n'est pas une banque. Mais c'est un cas spécial, donc par rapport à ce taux, son groupe ne voit pas de problèmes à fixer des conditions spéciales. Par rapport à la CGF, ce n'est pas une façon commune de fixer un taux mais ce n'est pas un cas commun non plus. C'est un partenariat public-privé. Qui dit partenariat dit aussi solidarité. Si la Commune voit le taux moyen de sa dette augmenter, il serait bien que la SA soit solidaire avec la Commune.

En fixant ce taux seulement jusqu'en 2022, ce sera ainsi l'occasion de refaire le point à ce moment-là. En le fixant pour deux ans, on ne prêterite pas toutes les discussions constructives qui ont été

faites entre la commune et CPF SA ; le but n'est pas de prêter ces négociations mais de pouvoir rester flexible à l'avenir.

M. Mairy (cc) comprend la volonté du groupe socialiste par le dépôt de cet amendement mais il propose néanmoins de le refuser. Le Conseil communal entend bien le souhait de ne pas augmenter la charge pour la collectivité, en tout cas que ce ne soit pas cette dernière qui paie la différence de taux d'intérêt si le taux moyen de la dette communale venait à augmenter. Il faut bien en revenir à l'esprit même de cette proposition, qu'a relevé tout à l'heure la présidente de la CGF, qui vise aussi à apporter une viabilité à long terme à la SA. Le montage financier proposé permet de diminuer les charges financières de la SA pendant deux ans. Ensuite ces charges vont augmenter, parce que l'amortissement du prêt va s'enclencher en 2022. Comme indiqué dans le rapport, le système proposé augmente déjà les charges et les porte à une hauteur qui est supérieure à celle d'aujourd'hui, donc il y a déjà un véritable enjeu pour la SA de réussir à terme à assumer cette hausse de charges. C'est un pari accepté par la SA puisqu'il s'inscrit dans une démarche qui permet de régulariser la situation et d'aller vers l'avant. Le système proposé maintenant n'est pas entièrement favorable à la SA puisqu'au final, elle paiera des charges financières plus élevées qu'elle ne le fait aujourd'hui.

Si le taux d'intérêt du prêt communal était encore augmenté, maintenant à une hauteur d'un peu plus de 4'000 francs avec un taux de 0,5%, s'il était fixé sur le taux moyen de la dette communale, qui est de plus de 2% actuellement, cela rajouterait une quinzaine de milliers de francs à ce montant-là dès 2022. De l'avis du Conseil communal, c'est offrir des perspectives un peu trop risquées pour la SA, que d'aller dans cette direction.

L'autre argument aussi qui pousse le Conseil communal à refuser cet amendement est que le taux moyen de la dette communale s'explique d'une part par les conditions d'emprunts d'aujourd'hui mais surtout, il reflète les conditions d'emprunts passés où le taux était beaucoup plus élevé, ce qui explique que le taux moyen soit aujourd'hui supérieur à 2%, alors qu'on peut emprunter à des conditions qui sont nettement plus basses, ce qui sera à priori le cas également au cours des mois à venir.

Comme dit tout à l'heure, il n'est pas exclu que ces conditions se durcissent à l'avenir mais il est compliqué aujourd'hui de savoir quel sera le taux qui sera proposé au cours des prochaines années. Le contexte global dans lequel on évolue aura sans doute beaucoup plus d'impact que le fait d'avoir octroyé un prêt de ce montant-là à CP Fleurier SA. Pour cela, le Conseil communal propose au Conseil général d'en rester à la proposition initiale, qui est le fruit d'un compromis également discuté avec la CGF et qui semble permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Mme Mermet Meyer (PS) demande une suspension de séance. Le président accorde une suspension de deux minutes. La séance reprend à 20h42.

Mme Mermet Meyer (PS) confirme à l'Assemblée que son groupe maintient son amendement.

Mme Rufener Eschler (PLR) fait remarquer qu'en relisant la proposition, il est indiqué que le taux est révisable ensuite en fonction du taux moyen de la dette communale. Il n'est pas indiqué qu'il doit être absolument adapté au taux moyen, c'est-à-dire qu'il est révisable, donc le Conseil communal peut décider ou non de le laisser à 0,5% ou de l'adapter au taux moyen de la dette communale. Pour elle, l'amendement laisse plus de liberté à la Commune mais il y a plus de risques que la Commune, par exemple, le laisse à 0,5% alors que les taux sont à 2%, ce qui ne sera certainement pas le cas, mais vu comment est tourné l'amendement, pour elle, il n'est pas très applicable.

Le président passe au vote de cet amendement, **qui est refusé par 18 non contre 11 oui et 8 abstentions.**

Au final, **c'est par 24 oui contre 5 non et 8 abstentions que le Conseil général accepte le prêt complémentaire de 870'000 francs à CP Fleurier SA**, tel que proposé par le Conseil communal.

9. CREDIT DE 106'000 FRANCS POUR LE SYSTÈME D'ALARME ET DE TELEGESTION DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE D'EMER-DE-VATTEL À COUVET ET DU PUIITS DE BOVERESSE

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI).

M. Yves Fotton (cc) rappelle que cette station reçoit les eaux brutes qui sont pompées à Boveresse, au puits des Grangettes, afin de les traiter pour ensuite les acheminer par pompage depuis Emer-de-Vattel jusqu'au deux réservoirs que le village de Couvet a, au nord Plancemont et au sud Champ-Girard, pour ensuite réalimenter le village de Couvet. À noter aussi que cette eau peut être réacheminée sur le réseau de Travers en cas de pollution ou de manque. C'est donc une station importante pour les installations d'alimentation en eau potable de notre commune.

Au niveau technique, hormis les pompes ainsi qu'un système de traitement aux ultraviolets, le reste de la station est très ancien. Plus particulièrement, les systèmes électriques et d'alarme, qui datent des années 70 et pour lesquels les pièces deviennent difficilement trouvables, ne sont pas vraiment en adéquation avec une utilisation efficiente de telles installations.

Dès lors, il est proposé de remplacer les tableaux électriques, d'intégrer la station d'Emer-de-Vattel et le puits des Grangettes au système de télégestion déjà en place. La Commune compte 28 stations, dont 18 sont déjà équipées, cela complètera donc notre réseau. Pour rappel, ce système de télégestion permet aux collaborateurs de bénéficier d'une gestion à distance, efficace en cas d'alarme ou de problème.

Le Conseil communal étudie un plan général d'alimentation en eau potable, qui est mené ces derniers temps, et cette station doit perdurer. Il paraît donc indispensable d'anticiper ces travaux afin d'éviter toute panne du système entre temps.

S'agissant du financement, une subvention de 20% parviendra du fonds des eaux cantonal qui induit un investissement net de 84'800 francs, investissement qui sera amorti sur une période de dix ans à raison de 9'400 francs annuellement. Il n'est pas prévu d'augmenter le prix de l'eau, malgré le fait que cet investissement grève de 1,1 centime le m³ d'eau potable. M. Fotton rappelle qu'en 2019, la réserve du fonds des eaux a été augmentée de 212'000 francs, ce qui porte ce fonds à 968'000 francs.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Jean-Michel Rossetti (PLR) prend la parole en ces termes : *« Notre groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal.*

À l'examen de ce rapport, notre groupe est en accord qu'après plus de 50 années de services, une rénovation et le remplacement des tableaux électriques sont effectivement des besoins impératifs pour une remise à niveau de ces installations. L'apport de la télégestion permettra plus de réactivité en cas de problème sur ce réseau d'eau.

En conclusion, cette demande de crédit sera acceptée par notre groupe dans sa majorité. »

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime à son tour : *« Notre groupe s'est penché avec intérêt sur la demande de crédit de 106'000 francs pour le système d'alarme et de télégestion des installations de traitement d'eau potable d'Emer-de-Vattel à Couvet du puits de Boveresse.*

Vu la vétusté de l'installation, plus de 50 ans, nous comprenons qu'il est indispensable de procéder à ces travaux.

Le groupe UDC acceptera donc cette demande de crédit. »

M. François Oppliger (PS) indique que ces deux installations ont besoin d'entretien. Le système électrique date de plus de 50 ans, et les pannes sont fréquentes. Les pièces de rechanges deviennent rares voire inexistantes. Les tableaux électriques sont en piteux état, voire dangereux.

Il est impératif d'entreprendre les travaux nécessaires au bon fonctionnement des installations et de les équiper d'un système d'alarme efficace. Ces travaux permettront également de finaliser l'installation de la télégestion des stations concernées par le crédit présenté au Conseil général, destiné à poursuivre la modernisation des réservoirs et pompages de notre commune afin de garantir une meilleure sécurité d'approvisionnement en eau potable de qualité à la population du Vallon.

Il restera, après les travaux, huit installations à relier au centre de télégestion de Fleurier, donc à moderniser. Ces travaux sont indispensables pour notre avenir.

Il est important de garantir non seulement la distribution de l'eau potable à la population mais également l'approvisionnement en eau de qualité pour tous nos citoyens. Notre Commune doit également protéger les sources d'approvisionnement en eau à notre disposition. L'eau est un bien trop précieux pour le galvauder.

Le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière ainsi que l'arrêté et en remercie ses auteurs.

M. Salvisberg (Les Verts) prend la parole à son tour : *« Ce n'est un secret pour personne, notre réseau d'eau potable est vieillissant, peut-être pas toujours entretenu comme il fallait ou, comme dans le cas présent, mis au goût du jour. Héritage des anciennes communes, les nombreuses installations de traitement d'eau nécessitent désormais une gestion à distance et performante. Fini le système où le fontainier du village passait voir le compteur au bureau communal ou se rendait cérémonieusement sur les lieux pour ses contrôles. Alors place à la modernité et au crédit qui permet de franchir cette nouvelle étape ! Et grand merci aux personnes qui œuvrent quotidiennement pour que l'eau de nos robinets soit de si bonne qualité !*

M. Vaucher (POP) s'exprime également : *« Ce crédit est financé par la taxe sur l'eau. L'entretien et la mise à niveau de nos infrastructures sont indispensables. C'est donc en toute logique que nous entrerons en matière et accepterons ce crédit. »*

M. Neuenschwander (Indépendant) souhaite savoir s'il y a d'autres puits ou d'autres installations à être remplacés dans un proche avenir et quelles sont les installations qui seront soumises à brève échéance à l'obsolescence.

M. Fatton (cc) remercie le membre Indépendant pour cette question. Le Conseil général avait voté un crédit pour l'établissement d'un plan général d'alimentation en eau potable dans notre commune. Une commission y travaille actuellement et l'idée est de pouvoir faire l'inventaire de tous nos biens, de pouvoir mettre en réseau les différentes parties de notre réseau d'eau potable et d'ensuite valoriser ceux dont on a besoin. Typiquement, le puits d'Emer-de-Vattel sera gardé dans le cadre du PGA. Il y a peut-être d'autres endroits où il n'y aura pas besoin de station de pompage car les réseaux auront pu être interconnectés, comme cela a été fait il n'y a pas longtemps sur Saint-Sulpice et Fleurier, pour pouvoir permettre d'alimenter le réseau Semver par Fleurier. Cette réflexion est menée et, normalement, d'ici la fin de l'année, voire début 2021, le Conseil général aura un rapport circonstancié pour savoir dans quelle direction il faut aller avec l'ensemble de nos infrastructures et surtout quels investissements il faudra faire à futur.

Le Conseil communal se rend bien compte que les investissements dans les plans d'alimentation général en eaux se font sur plusieurs années ; il est question ici de plusieurs millions de francs d'investissement.

Actuellement, il y a encore neuf stations à équiper, sur lesquelles, bien entendu, les conclusions de cette étude seront prises en compte pour les équiper ou non.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 106'000 francs pour le système d'alarme et de télégestion des installations d'eau potable d'Emer-de-Vattel à Couvet et du puits de Boveresse**, tel que proposé par le Conseil communal.

10. CREDIT DE 425'000 FRANCS POUR L'ACHAT DES PARCELLES 2014 ET 2515 DU CADASTRE DE BUTTES AU LIEU-DIT MONTAVAL

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) indique que la volonté de la commune de Val-de-Travers est de développer sa population. Il est inclus, dans le plan directeur régional, un objectif d'un peu moins de 1% de croissance des habitants et pour ce faire, il faut travailler. Un des éléments mis en place par la Commune est la mise à disposition de terrains libres pour les constructions, équipés et sur lesquels des plans de quartier soient réalisés, de sorte que les conditions soient optimales.

Aujourd'hui, la Commune a cette opportunité avec ces parcelles à Buttes. Pour reparler brièvement de ce qui se passe sur l'entier de la commune aujourd'hui, plusieurs projets sont en route. Certains ont été en partie bloqués, dans la mesure où, avec la révision de la LAT, la Confédération et le Canton ont souhaité à ce qu'on arrête un petit peu les choses et qu'on redimensionne la zone à bâtir, ce qui a conduit à la constitution du plan directeur régional, puis à la mise en route de la zone réservée qui a bloqué certaines parcelles, de manière à pouvoir maintenir la disponibilité, notamment pour les parcelles qui devraient être éventuellement sorties de la zone à bâtir. Parmi les zones qui restent à Val-de-Travers, il y a la zone de la Binrée à Fleurier, que la Commune a achetée, le projet de plan de quartier lancé avait été bloqué. On a pu relancer ce projet. A Plaine Fin, il y a un plan spécial qui a été élaboré. Le Conseil communal souhaite maintenant le relancer de manière plus efficace et notamment lancer un processus participatif. Au Pontet à Couvet, ce sont des surfaces que la Commune avait achetées, il y a une construction aujourd'hui d'un immeuble avec appartements avec encadrement. Surville est un cas particulier : il y a trois ans, quand on réfléchissait au PDR et mis en place la zone réservée, Surville était un plan de quartier qui avait de la peine à démarrer et puis, en deux ans, il y a eu tout d'un coup une effervescence. Surville, ce sont 20 parcelles à bâtir et aujourd'hui seules deux parcelles ne font pas l'objet de projets, toutes les autres sont soit en construction ou réservées pour des constructions.

Le projet qui occupe ce soir est la zone de Montaval, deux grandes parcelles qui sont au sud du plan de quartier de Surville et représentent 7'952 m². Le Conseil communal a demandé une étude financière pour vérifier la pertinence de ce qui pouvait être fait et proposé. Cette étude a été basée en calculant le prix de vente possible des parcelles constructibles à 130 francs le m², de sorte que pour l'élaboration, les parties qui seraient vendues à des particuliers, sans les routes, on a imaginé un coût d'un plan de quartier d'environ 200'000 francs, un équipement à 300-340'000 francs. Si cela se réalise, la Commune encaissera potentiellement 100'000 francs de taxes. Il y aura évidemment des impôts à payer et, si ce terrain est acheté à 50 francs le m², cela coûterait environ 400-425'000 francs, puisqu'on a inclus les montants, notamment les lots et les frais de notaire et de géomètre. Cela laisse une marge d'un peu moins de 100'000 francs, qui permettra de payer les intérêts entre le moment où on achète et le moment où on commencera de vendre les parcelles. Ce projet paraît une bonne opération financière par la Commune, mais aussi pour le village de Buttes et pour le développement de la population du Val-de-Travers, puisque ces quartiers de villas sont de plus en plus difficiles à trouver et, potentiellement, permettraient d'attirer des habitants d'autres communes, puisque dans le bas du canton cela devient très difficilement accessible ou alors à des prix qui sont très différents de ceux pratiqués au Val-de-Travers. Ce projet est conforme à notre programme de législation et, manifestement, il devrait nous permettre de faire une belle opération financière.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Hans Peter Gfeller (PLR) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PLR est satisfait de voir le Conseil communal nous soumettre ce rapport pour l'acquisition de terrain à bâtir au village de Buttes. Cet achat de parcelles à prix intéressant permettra, comme le démontre le tableau de l'évaluation financière du rapport, de couvrir ce crédit après revente à 130 francs le m². C'est une bonne affaire pour la Commune qui en a bien besoin en ces périodes difficiles et tourmentées. Ce crédit sera un des outils, nous l'espérons, à redynamiser notre région, notamment démographiquement.*

Nous sommes aussi agréablement surpris du développement rapide du quartier de Surville, surtout suite à la complexe et lente mise en place de ce dernier et au soi-disant manque d'attractivité de la région de Buttes. Aujourd'hui, la réalité nous prouve le contraire.

Notre groupe attend avec une patience limitée de voir que les autres projets à Val-de-Travers cités dans ce rapport se finalisent rapidement à l'instar de celui de Buttes. A quand la suite ?

Le groupe PLR acceptera ce crédit avec une abstention. »

Mme Sylvia Schülé (UDC) s'exprime également : « *Le groupe UDC a pris acte du rapport du Conseil communal concernant le crédit de 425'000 francs pour l'achat des parcelles 2014 et 2515 qui se situent à Buttes et votera favorablement à ce dernier. »*

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole à son tour : « *Le groupe POP remercie le Conseil communal pour sa volonté de faire faire de bonnes affaires à la Commune. Il s'interroge pourtant sur deux choses : d'un côté, est-ce que les affaires immobilières font partie du mandat d'une Commune (question que le POP a déjà posée en relation à la gestion des immeubles que celle-ci possède) et de l'autre, est-il pertinent de proposer des dépenses d'argent évitables aujourd'hui, où nous nous trouvons dans le rouge pour la quatrième année consécutive et, en plus, les temps après-COVID sont pour le moins incertains du point de vue financier ?*

De plus, la Commune possède d'autres terrains, notamment à Couvet (Le Pontet), à Môtiers (Plaine Fin) et à Fleurier (La Binrée). Viabilisons et bâtissons déjà ces terrains avant d'en acheter d'autres, en y développant notamment des coopératives d'habitation.

En tant que représentants de nos concitoyens, nous souhaitons exprimer notre lassitude face à une fuite en avant où l'on nous promet sans cesse une commune paradisiaque (du point de vue capitaliste) si seulement on accepte quelques frais supplémentaires (le futur réaménagement de la rue du Ruisseau par exemple).

« Si ce quartier se construit, nous pourrions accueillir jusqu'à une quarantaine d'habitants ». Val-de-Travers a pourtant passablement de logements vides. Si le projet d'aménagement de la rue du Ruisseau à Buttes garantissait la construction de logements sociaux, le POP entrerait plus facilement en matière, mais ce n'est apparemment pas le cas. »

Mme Fuchs Rota (PS) indique que son groupe a bien étudié la demande de crédit du Conseil communal pour l'achat de ces deux parcelles et il le remercie.

Le groupe socialiste est favorable à cette demande de crédit et il remercie le Conseil communal d'anticiper le développement stratégique du village de Buttes.

Toutefois, lors de sa séance de préparation, il a été relevé que son groupe aimerait avoir quelques nouvelles de l'avancée des dossiers de Plaine Fin à Môtiers et de La Binrée à Fleurier.

M. Salvisberg (Les Verts) s'exprime à son tour : « *Si on peut accepter de modifier un plan d'aménagement – celui de Fleurier – pour créer plusieurs logements bien situés et densifier une zone déjà habitée, notre position concernant cet achat dans le but de créer de l'habitat individuel est forcément très mitigée. Ces deux parcelles sont affectées dans une zone qui ne permet pas de créer*

d'autres habitations que des villas individuelles. À moins de modifier le zonage, ce qui n'est guère possible vu les impacts en termes de circulation, comme nous le développerons après. Nous avons déjà émis des critiques dans cet hémicycle par rapport au plan de quartier de Surville, auxquelles seraient rattachées ces deux parcelles, lorsque nous avons traité des impacts de la LAT et de la mise en zone réservée de terrains mieux localisés.

D'ailleurs, si ces deux parcelles, présentement dans la zone réservée, sont remises dans le circuit, il nous semble que les 7'000 m² devront être repris dans une autre zone ou sur la réserve, s'il en reste encore. Cet important pan nous paraît manquer pour nous positionner. Quel est l'impact sur le futur PAL si les parcelles reviennent en zone urbanisée, chez qui prendra-t-on, chez un propriétaire de terrain en plein centre d'un village ? On aurait aimé que la commission d'urbanisme élargie soit consultée à ce sujet.

Ensuite, c'est de la poudre aux yeux que de penser que l'habitat habituel va faire progresser la population de manière significative. On parle d'une quarantaine d'habitants, à peine de quoi stopper l'hémorragie dans les prochaines années. On aurait apprécié que l'on nous donne une estimation du nombre de villas à construire qui est un peu plus parlant pour nous.

On apprend également que l'augmentation de la circulation pour accéder aux nouvelles villas nécessitera un réaménagement depuis la rue du Ruisseau jusqu'à la place des Cercles. D'abord, ce point qui est passé comme chat sur braises nous semble plutôt kafkaïen. En effet, nous ne voyons pas comment on peut réaménager la rue du Ruisseau. Un bout de l'entrée de la route n'a même pas la place pour un trottoir, ni d'ailleurs pour les vélos et encore moins pour la circulation simultanée de deux voitures. Ensuite, l'entrée de deux maisons donne directement sur la route. Il ne semble pas qu'elles soient déplaçables. La place des Cercles, véritable joyau avec une fontaine invitant à s'y attarder et à s'y rencontrer, a été défigurée et clouée au pilori pour servir de parcage des voitures. L'accroissement de la circulation à cet endroit serait simplement inadmissible. D'ailleurs, nous souhaitons qu'une autre solution soit trouvée afin de rendre au public cette jolie place. Ne dit-on pas : Val-de-Travers, la commune où il fait bon vivre ?

Bref, les coûts de ces aménagements ne sont pas encore connus et n'ont pas encore été inclus dans le coût d'équipement du quartier. La logique voudrait que cela soit répercuté sur le prix de vente annoncé à 130 francs par mètre carré. Le Conseil communal peut-il nous confirmer que le prix de vente sera bien adapté ? On trouverait pour le moins incongru que ces coûts de réaménagement soient à charge de tous les contribuables.

Avec autant d'inconnues, notre groupe n'est pas disposé à accepter cet achat. »

M. Neuenschwander (Indépendant) demande si, une fois ces parcelles achetées, elles seront versées au patrimoine financier de la commune. De manière générale, dans les comptes communaux, une fois que ces parcelles ont été achetées, est-ce qu'elles sont maintenues au prix d'achat, au prix de vente ou au prix du marché ?

M. Mermet (cc) répond au membre Indépendant que cette question a déjà été traitée dans le rapport, puisqu'il est expliqué que les terrains sont versés au patrimoine financier au prix d'achat et sont amortis en cas de vente.

M. Mermet (cc) rappelle au groupe POP que la Commune ne fait pas d'immobilier, elle ne construit pas de maisons et ne fait pas de promotions immobilières. Par contre, développer des surfaces qui soient constructibles et mettre en place des plans de quartiers sont des procédures complexes et longues que les partenaires privés sont très réticents à conduire. C'est pour cela que la Commune le fait, parce que les marges financières étant relativement modestes à Val-de-Travers, il n'a pas connaissance de privés qui ont souhaité se lancer dans ce genre de démarche. Par exemple à La Binrée, la Commune a acheté les terrains car aucun privé n'a souhaité se lancer dans cette démarche complexe. La commune a acheté les terrains à Plaine Fin, à un prix très raisonnable. Lancer des processus qui vont durer 2, 3, 4 ans, pour un privé, c'est quelque chose qui est très difficile et c'est pour ça que la Commune se substitue au privé dans cette phase initiale, pour permettre la mise à disposition.

La Commune ne fait pas de promotion immobilière mais fait son travail pour que les surfaces soient rendues constructibles. La Commune soutient des coopératives, il y en a déjà plusieurs à Val-de-Travers, le premier immeuble déjà en construction au Pontet à Couvet fait l'objet d'une coopérative et la Commune est relativement active dans cette dimension. C'est vrai que la coopérative ne s'applique pas à l'habitat individuel, c'est vrai aussi que la tendance aujourd'hui de l'habitat individuel va devenir une partie moins importante que des logements collectifs, genre des maisons avec trois ou quatre logements, mais en même temps cet habitat individuel (maison jusqu'à trois familles dans une seule maison), ce n'est pas seulement des villas entourées d'une barrière, cela peut être des outils plus modernes et plus complexes. Aujourd'hui, cet habitat individuel est recherché par une partie de la population, qui a des moyens financiers, qui paie un peu d'impôt et ce sont les habitants que la Commune recherche. Cet habitat devient très difficile à acquérir ailleurs dans le canton et il y a là une carte à jouer pour Val-de-Travers.

Le groupe des Verts n'adhère pas au concept d'habitat individuel. L'évolution va vers un habitat plus collectif mais, pour rappel, l'habitat individuel ce sont aussi des logements avec trois familles dans un seul bâtiment. L'image qu'on a des villas qui ont été construites sur de grandes surfaces dans les années 60 n'est plus actuelle.

Le groupe des Verts revient sur les problématiques de disponibilités dans le cadre du PAL. Le Conseil communal travaille d'arrache-pied sur cette problématique. Il est en train d'identifier toutes les parcelles qui faisaient partie de la zone constructible et donc des quotas de Val-de-Travers. Il a réalisé qu'il y avait un nombre important de parcelles qui n'étaient pas véritablement constructibles, par exemple les zones dans lequel il y a le Temple, ou la maison de paroisse avec le jardin ou des espaces publics qui ne sont pas destinés à la construction. Un travail de nettoyage extrêmement soigné a été effectué et le Conseil communal y travaille encore. Récemment, il a découvert que, par exemple, quand on parle des réservoirs d'eau, des structures liées à l'épuration, il y avait pas mal de ces structures qui étaient dans des zones dites constructibles alors que ce n'est pas du tout le cas, ce sont des zones d'utilité publique. Ce travail a permis de dégager un peu de surfaces et, typiquement, le projet qu'on a ici, à Buttes, n'aura pas d'incidences négatives sur des propriétaires privés ailleurs, car on est là dans le cadre de la marge qu'on a pu récupérer dans ce cadre.

Il répond encore au groupe des Verts que le Conseil communal est très conscient de ce qui avait été fait, c'est pour cela qu'on parle d'un plan de quartier. Entre l'équipement et le plan de quartier, on est déjà à environ un demi-million pour faire les études, alors aujourd'hui le plan de quartier n'est pas fait, et c'est lui qui va devoir donner, de manière extrêmement précise, les flux des piétons, des cyclistes, des voitures. À Buttes, on est déjà en train de réfléchir à d'autres accès pour les véhicules motorisés, de manière à favoriser les accès vers le centre du village, vers les transports publics, qui puisse se faire pour les piétons. Des pistes ont déjà été évoquées, et ce sont des éléments qui devront être concrétisés dans les 200'000 francs du plan de quartier. L'équipement doit être complété. Aujourd'hui on a prévu relativement large, parce qu'une bonne partie de l'équipement est déjà réalisée dans le cadre du plan de quartier de Surville. On a été extrêmement prudent dans le projet qui est là, avec 100'000 francs de marge et des coûts calculés très très large. On devrait arriver à faire quelque chose d'intelligent qui ne va pas poser à la rue du Ruisseau quelque chose de problématique mais au contraire qui pourrait peut-être apporter un plus à l'entier du village par une solution plus large. Ce travail doit être fait dans le cadre du plan de quartier et c'est ce travail que des promoteurs privés ont beaucoup de peine à réaliser car cela suppose du temps et un engagement financier important. Et les investisseurs privés souvent recherchent des bénéfices à beaucoup plus court terme et c'est là que la Commune se substitue et permet de faire avancer ces projets.

Le calcul du prix, aujourd'hui, a été fixé à 130 francs le m². Le jour où la Commune vendra ces parcelles, il faudra que le Conseil communal prenne une décision. Ce prix semble très raisonnable voire plutôt bas, parce qu'aujourd'hui, à part la Commune, personne ne vend de terrain à 120 ou 130 francs le m². Le prix des surfaces pour l'habitat individuel à Val-de-Travers se situe plutôt entre 150 et 200 francs déjà aujourd'hui. Il y a aussi une marge qui existe de ce côté. Dire quel sera le prix du terrain dans trois ou quatre ans, ce serait audacieux, par contre dire qu'il sera en tout cas à 130 francs, cela est assuré.

M. Santiago (Les Verts) fait remarquer que l'arrêté joint avec le rapport n'est pas le bon.

Concernant le rapport, il comporte effectivement une coquille dans son titre. Dans le rapport et l'arrêté les numéros des parcelles sont corrects, soit les parcelles 2515 et 2014.

Concernant le mauvais arrêté, cette erreur provient de la Chancellerie, qui s'en excuse. Le bon arrêté a ensuite été renvoyé par Echo VdT.

L'entrée en matière étant contestée, le président passe à son vote. Elle est acceptée **par 31 oui et 5 abstentions.**

Le président passe ensuite au vote de l'arrêté. **C'est par 29 oui contre 1 non et 6 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 425'000 francs pour l'achat des parcelles 2014 et 2515 du cadastre de Buttes au lieu-dit Montaval,** tel que proposé par le Conseil communal.

Le président invite l'Assemblée à prendre une pause de 10 minutes. Il reprend la séance à 21h43.

11. CREDIT DE 459'000 FRANCS POUR DEUX ETUDES DEFINITIVES LIÉES AU PROJET D'EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET D'ACCUEIL A VAL-DE-TRAVERS

Le président indique qu'il sera procédé à deux votes, ce rapport comportant deux demandes de crédit distinctes.

Il laisse préalablement la parole au chef du dicastère de la jeunesse et de l'enseignement (DJE).

M. Christophe Calame (cc) indique que le Conseil communal revient vers le Conseil général dans le but de franchir une nouvelle étape dans ce projet d'avenir pour les infrastructures scolaires et extrascolaires dans notre commune. Même si ses collègues lui ont demandé de ne pas faire l'historique pour ne pas prendre trop de temps, il souhaite tout de même en faire un petit, tout en étant concis.

En septembre 2017, le Législatif prenait un arrêté pour demander au Conseil communal de réfléchir à une structure d'accueil préscolaire sur deux sites. C'est depuis là qu'a démarré ce projet, pour déboucher, le 4 juin 2018, sur un nouveau rapport, que le Conseil général acceptait à l'unanimité, présentant la vision globale du Conseil communal sur l'avenir non seulement des structures d'accueil préscolaires mais également sur l'ensemble des structures scolaires et extrascolaires qui gravitent autour de l'école et des structures d'accueil.

En novembre 2018, le Conseil général votait à l'unanimité pour un concours d'architecture qui, une année plus tard, a donné au Conseil communal l'opportunité de faire un choix sur l'architecte élu pour développer ce projet d'avenir d'extension du collège de Longereuse. C'est l'objet de la première partie de ce rapport et du premier arrêté.

Jusqu'à aujourd'hui, l'estimation des coûts de cet avant-projet, puisque dans un concours d'architecture c'est bien d'un avant-projet dont il s'agit, est à plus ou moins 25%. L'étape proposée aujourd'hui est de se donner les moyens d'avoir une estimation plus précise de l'ensemble de ce projet, à plus ou moins 10%, avec des plans détaillés et du matériel qui permettra de procéder à une demande de permis de construire et, par la même occasion, à une nouvelle demande de crédit, cette fois-ci pour le montant global lié à ce projet.

Depuis décembre, moment où l'architecte, M. Andrea Pelati de Neuchâtel, a été choisi, bon nombre de réflexions et de travaux ont eu lieu pour tenter de maîtriser les coups de ce programme, qui avaient pris l'ascenseur. Le Conseil communal a alors remis l'ensemble de cet ouvrage sur le métier pour proposer aujourd'hui une version reliftée. Le projet se retrouve dans une enveloppe budgétaire telle qu'elle avait été présentée en juin 2018, avec l'ensemble des besoins énoncés alors comme étant satisfaits, à l'exception des salles de classes ou des devoirs surveillés, qui ont passé à la trappe ou qui ont fait les frais de ce redimensionnement. Toutefois, le Conseil communal conserve la définition ou la création d'une nouvelle structure préscolaire de 60 places sur Fleurier, qui sera, comme mentionné au préalable, l'un des deux sites préscolaires. Le second fait l'objet du second arrêté, donc

préscolaire de 60 places, un parascolaire au 1^{er} étage de 40 places comme souhaité dans le cahier des charges, une bibliothèque qui permettra de rassembler seniors, juniors et tout autre public dans un lieu d'échanges et de culture. La bibliothèque sera redimensionnée par rapport à ce qui avait été prévu par l'architecte Pelati, dans le but de permettre de répondre à l'ensemble des besoins, puisque cette bibliothèque était trop grande et consommait passablement de surface et de volume à l'intérieur du collège de Longereuse.

Le secrétariat et la direction de l'école aussi reçoivent une redistribution : une nouvelle infirmerie, qui fait aujourd'hui totalement défaut, sera habilement placée tout près du secrétariat. Les services socio-éducatifs sont aussi réorganisés. Le Conseil de direction, dans sa nouvelle mouture, reçoit des locaux qui lui sont plus appropriés. Les bureaux du dicastère faisaient également partie des besoins originaux, ainsi que les bureaux de l'OCOSP, qui étaient là où se trouvait la bibliothèque. Ces bureaux-là eux aussi ont été déplacés dans le projet final.

Le projet proposé ce soir reste totalement en ligne avec les coûts présentés à l'époque, à savoir un projet de l'ordre de 7,5 millions de francs, toujours avec cette estimation à plus ou moins 25%. Cette estimation doit maintenant être précisée jusqu'à plus ou moins 10%, si d'aventure le Conseil général approuve ce premier arrêté pour un montant de 352'000 francs concernant donc le projet de Longereuse.

La deuxième partie de ce rapport rejoint la décision du Conseil général de septembre 2017 où ce dernier validait le concept d'un préscolaire sur deux sites dans notre commune. Le premier dans l'extension de Longereuse et le second au village de Couvet. Ce projet remplace celui qui avait été présenté par l'ancienne conseillère communale, Mme Chantal Brunner, qui prévoyait d'installer une crèche dans les locaux de espaceVAL, plus précisément dans l'ancienne cuisine. L'architecte choisi est M. Repele, le troisième classé du concours d'architecture de Longereuse. Il a eu l'avantage de soumettre une structure préscolaire extrêmement bien pensée. Le Conseil communal l'a donc recontacté et va réutiliser son projet tel qu'il l'avait développé sur Longereuse, pour l'installer au nord de l'ancienne halle de gym de Couvet, idéalement situé dans une zone scolaire, à proximité de la grande salle, d'un grand parking et des parascolaires.

Il n'aura pas fallu financer une pré-étude ou d'avant-projet à cette étude, puisque celle-ci a fait l'objet du concours d'architecture. C'est un projet modulaire et extensible qui est proposé sur Couvet. Ces deux projets réunis nous permettront d'atteindre les objectifs de la Loi sur l'accueil des enfants avant qu'il n'augmente à nouveau puisque c'est dans l'air du temps, au niveau du Canton, de repenser aux objectifs en matière de couverture pré- et parascolaire dans le canton en général. Le Conseil communal pense que même si ces objectifs pourraient être revus à la hausse, il faut rester réalistes et tenter de répondre aux besoins actuels sans forcément tenter de les créer. Le besoin aujourd'hui existe et ces deux projets tels que présentés aujourd'hui nous permettront de donner aux familles de Val-de-Travers les places d'accueil dont ils ont besoin pour réussir à pallier ou à joindre vie professionnelle et familiale.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Gloria Dias (PS) prend la parole en ces termes : *« Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et tient également à en remercier les auteurs. »*

Voici une étape supplémentaire du parcours initié il y a un peu plus de deux ans qui a pour but de doter Val-de-Travers d'une solution à long terme en accueil pré-parascolaire et scolaire, ce qui réjouit notre groupe.

Les besoins de notre région énoncés dans le rapport sont connus et les demandes de crédit qui nous sont soumises répondent à la logique voulue et marquent l'avancée de ce beau projet.

Nous tenons à relever la qualité du travail et l'envie de fournir des prestations de qualité et stables aux résidents de notre commune. Nous apprécions également la démarche étape par étape qui permet au Législatif de suivre l'évolution et de préciser les contours qu'il souhaite voir se réaliser dans ce projet.

Néanmoins, en ce qui concerne l'extension du collège Longereuse et, bien que l'esprit de départ du lauréat soit maintenu, le grand écart entre le chiffrage des coûts et le budget initialement prévu s'est révélé extrêmement important.

Nous saluons l'établissement clair des priorités et les propositions faites par le Conseil communal pour trouver une issue à cette situation inattendue mais quelques interrogations demeurent :

- *Sachant qu'en principe l'estimation du coût annoncé dans un cahier des charges de concours est une contrainte avec laquelle les participants doivent composer, comment un tel écart au niveau des chiffres a-t-il pu survenir ? Avant de nommer un lauréat, y a-t-il eu une estimation faite des derniers projets en lice, par un économiste de la construction par exemple ou encore avec la compilation des tableaux de surfaces/volumes et une coupe de détail ? Ce qui aurait permis au jury et au Conseil communal de décider en toute connaissance de cause avant la délibération finale.*
- *Autre inquiétude concernant la suite : que faire si, après les études définitives, notamment pour l'extension du collège de Longereuse, l'écart financier se révèle toujours trop important ? Les cabinets d'architecture mandatés ont-ils bien pris conscience de la limite de nos finances ? Cette dernière question est valable également pour le projet du préscolaire de Couvet.*

Pour celui-ci, par ailleurs, nous estimons judicieuse l'idée de reprendre le 3^e prix du concours d'architecture pour le collège de Fleurier et de l'adapter aux besoins du préscolaire covasson. La nécessité de places en préscolaire y est croissante. L'esprit de la construction modulaire en fonction des besoins nous semble donc très pertinente.

Dans sa majorité, le groupe socialiste acceptera ces deux demandes de crédit pour les études définitives. »

M. Malo Bortolini (PLR) indique que son groupe remercie les auteurs du rapport pour sa qualité mais aussi le Conseil communal pour la réflexion menée suite à la révision financière du projet.

Malgré que cette dernière engendre plusieurs concessions, cette proposition reste néanmoins séduisante, car les options prévues à son commencement restent accessibles dans le futur.

Concernant le projet de développement d'un éventuel site de préscolaire à Couvet, le PLR félicite l'habileté du Conseil communal pour avoir utilisé l'un des participants du concours d'architecture de Longereuse, dans le but de réduire le coût global du projet.

Son groupe encourage vivement ce genre de subtilités pour l'avenir.

Le groupe PLR votera donc positivement pour l'acceptation de ce crédit.

M. Salvisberg (Les Verts) prend la parole en ces termes : *« Nous remercions le Conseil communal pour ce rapport très conséquent et documenté en toute transparence. Nous sommes très satisfaits de voir l'aboutissement de la première étape du chantier de Longereuse, pour l'avenir des familles et des enfants du Val-de-Travers. Nous sommes un peu moins réjouis des impacts financiers qu'il pourrait induire, tout en précisant que nous ne nous attendions pas à des investissements peu conséquents.*

En 2018, nous avons encore en mémoire le photomontage bricolé avec beaucoup de talent par le Conseil communal, soucieux d'offrir une belle structure aux enfants du Val-de-Travers. De l'eau a coulé sous les ponts depuis. En effet, c'était sans compter le concours d'architecture et certainement ses surenchères. Les grands professionnels sont alors entrés dans le jeu. Les architectes ont passé « à travers les Préaux » après avoir joué aux « Duplo » et perdu à « Zig Zag Zoug ». Du beau projet final retenu, qui voyait au fur et à mesure ses coûts tripler, il a fallu trier les priorités. Dure réalité de notre commune.

Alors comme beaucoup de contribuables, nous nous interrogeons sur cette montée en puissance des coûts et forcément sur le cahier des charges de base. Qu'en est-il ? Comment le montant de 8 millions de francs annoncés en 2018 au moment du vote du crédit est-il passé à 24 millions ? Ou plutôt, quelles limites financières le cahier des charges fixait ? Est-ce que les 5 ou 10 premiers auraient été plus proches du budget initial ? Cela restera un mystère pour nous. Il y a certes des éléments

supplémentaires qui s'expliquent et que le Conseil communal explique avec beaucoup de détail. Mais on peut tout de même être dubitatif sur le projet retenu ne serait-ce que par sa cantine avec des hauteurs disproportionnées. On a comme l'impression de vivre le remake de l'immeuble d'espaceVAL, désolés.

Finalement et au soulagement de tous, les 24 millions ont dû être ramenés à un montant avoisinant les 8 millions annoncés en 2018. Nous saluons d'ailleurs la remise en question du projet par le Conseil communal.

Passé donc cette sueur froide financière, nous nous sommes penchés sur le programme final. À notre avis, le principe de centraliser l'offre de pré et parascolaire ne doit pas être remis en question. Son dimensionnement permet aussi de voir venir les prochaines années, si la politique de domiciliation de notre Commune paie et que la population active augmente. Le fait de rapatrier la bibliothèque fait sens. Cet espace permet en effet de créer des synergies et de favoriser les liens intergénérationnels qui nous sont chers entre les plus jeunes et les lecteurs un peu moins jeunes. L'ajout du secrétariat du dicastère semble apporter une autre dynamique au niveau organisationnel, mais il est difficile de se prononcer sur l'impact financier de ce déplacement, n'ayant plus en tête si le dicastère est locataire du bâtiment actuel. Le projet est modulaire et pourra être développé si les finances futures nous le permettent. Nous accepterons donc les choix qui ont été faits pour le site de Fleurier.

S'agissant du site de Couvet qui a retenu tout autant notre attention, nous soutenons l'option retenue, à savoir une nouvelle construction bien située sur la place des Collèges. Nous pensons que les coûts du projet de réaffectation sur le site d'espaceVAL par le bureau Grard étaient disproportionnés au final, quand bien même ils permettaient d'optimiser les hauteurs trop généreuses d'espaceVAL. Nous espérons toutefois que la facture finale des 3 millions ne grimpera pas avec les mois... Nous accepterons donc le crédit d'étude pour le projet qui permet là aussi d'anticiper les prochaines années et d'étendre les locaux en cas de besoin. »

M. Rosselet-Christ (UDC) prend la parole à son tour : « Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le présent rapport.

Notre groupe s'interroge sur certains détails des projets qui sont soumis à l'étude et sur la pertinence de certains éléments.

Toutefois, il s'agit ici d'un crédit pour deux études, non pas pour la concrétisation immédiate desdits projets, aussi, nous ne nous attarderons pas aujourd'hui sur ces questions de détails, qui ne sont, au fond, pas déterminantes pour nous.

Le principe qui est articulé est à notre sens important, puisque le statu quo n'est pas souhaitable.

L'UDC se prononcera favorablement à ces crédits d'étude. »

Mme Ioset (POP) prend également la parole : « L'évolution de l'accueil pré- et para scolaire à Val-de-Travers nous tient à cœur, étant à la base d'une égalité des chances pour les enfants de la commune.

Concernant le projet, le groupe POP peine un peu à comprendre la croissance démesurée du budget initialement évoqué pour l'agrandissement du collège de Fleurier (qui tournait autour de 8 millions de francs lors de la séance du 12 novembre 2018 où le Conseil général a voté le crédit pour le concours d'architecture) au prix estimé du projet gagnant (presque 24 millions de francs), en passant par le prix estimé « avant concours » d'environ 14 millions. Le montant initial de 8 millions de francs évoqué initialement était plus facile à approuver – 8 et 14, ce n'est pas pareil.

La variante du projet qui nous est présentée ce soir nous semble plus adaptée à la réalité car moins pharaonique. Le POP soutiendra le crédit demandé.

Nous nous interrogeons sur la notion d'étude « définitive », qui relève presque de l'oxymore (en principe, si j'étudie quelque chose, je laisse la porte ouverte à beaucoup de possibilités). Presque un demi-million de francs pour deux études, aussi définitives qu'elles soient, constitue une belle somme. Nous souhaitons savoir si en les acceptant nous sommes déjà en train d'engager les bureaux de

MM. Pelati et Repele pour la réalisation des travaux. Et si le montant alloué ce soir à ces deux études définitives sera ensuite déduit de leurs honoraires. »

M. Calame (cc) remercie les groupes pour leur accueil largement favorable à ce projet. De manière générale, chacun des orateurs a mentionné le grand écart entre les prix annoncés au départ et ceux présentés par le premier avant-projet de l'architecte. On a entendu beaucoup de chiffres ; les 8 millions du départ, tout à fait juste, 15 millions, 24 millions. Il est bien clair que si on avait véritablement passé d'un projet à 8 millions à un projet à 24 millions c'est qu'il y aurait eu un énorme souci. A la lecture du rapport, le chiffre de 8 millions était bien celui du point de départ, soit du mois de juin 2018. Il a dans un premier temps été augmenté au moment du concours d'architecture, puisqu'il avait fallu créer des options dans ce programme, la base étant restée à 7,5 millions de francs, les options ensuite avaient fait monter l'ensemble du projet jusqu'à environ 14 millions, raison pour laquelle le Conseil communal à ce stade avait souhaité créer des options, permettant au Législatif de se positionner à l'avenir.

Le résultat du concours d'architecture a déjà rendu caduc la première de ces options, celle-ci correspondant à l'accueil parascolaire. La base de 7,5 millions de francs n'était donc plus réalisable puisque les architectes du jury ont considéré qu'imaginer une construction en deux temps d'un bâtiment à deux étages n'était pas raisonnable. Le 2^{ème} étage est ainsi devenu partie intégrante de la base, ce qui a fait passer le budget de 7,5 à 9,5 millions de francs. Voilà les chiffres auxquels on s'attendait sur la configuration de base de M. Pelati, qui n'est pas arrivé à 24 millions mais quand même à plus de 15 millions de francs, soit une différence de plus de 5 millions, sur le projet original. Les raisons sont à chercher à plusieurs titres, la première, c'est qu'au niveau de ce jury, les professionnels qui ont intégrés ce jury ont mis l'accent sur une réutilisation maximale du bâtiment actuel, comme d'ailleurs mentionné dans le cahier des charges du programme. On aurait pu s'en tenir à un bâtiment tout neuf construit simplement sur la place Longereuse, même si c'était banni du cahier des charges, voire sur le terrain des Lerreux, qui aurait pris potentiellement beaucoup de place à cette partie sportive. Si on avait pris cette option, on serait resté dans les estimations originales. Les volumes et les surfaces ont été consciencieusement analysés. Les volumes construits sont corrects dans chacun des programmes. Une des conditions sine qua non pour participer au concours était que les volumes dimensionnés soient justes. Mais bien évidemment, quand on maximise l'existant pour déplacer à l'intérieur d'un bâtiment des structures, non seulement il faut les transformer et, en plus, tous les éléments déplacés doivent être reconstruits ailleurs. On a donc un coût qui n'a pas été imaginé, mais on est parti du principe, en tout cas dans le calcul initial, du nombre de m³ à construire, et qui s'est avéré être absolument incorrect dans un programme où on favorise une réutilisation de l'existant. C'est là la première source d'explosion de ces coûts.

La deuxième, c'est simplement le fait que le collège de Longereuse a des hauteurs qui sont situées entre 3,90 et 4,5 mètres et quand on définit un projet dans un bâtiment neuf, les hauteurs prévues sont plutôt de l'ordre de 3,20 mètres maximum, voire moins, alors que dans un cas comme celui-ci, il a fallu jouer avec les hauteurs de l'existant. Lorsqu'on calcule des coûts à ce stade d'un projet, on n'a pas les devis des différents corps de métier. On calcule des m³, une surface x les hauteurs et puis on applique un prix d'environ 920 francs le m³. C'est aussi pour cette raison que les coûts ont pris l'ascenseur. On aurait pu voir tout cela, mais on ne l'a pas vu.

Il était important de pouvoir rebondir là-dessus. Le Conseil communal a fait le choix de maintenir l'essence ou les objectifs mêmes de l'architecte. Dans ce sens, il a procédé à une réduction du programme, sans toutefois compromettre le cahier des charges original du programme.

Comme il avait été annoncé au départ, le cahier des charges ne contenait pas la réfection ou le déplacement du Lycée Jean-Piaget. Ce sont des éléments qui sont arrivés par la suite, lors des réflexions menées par le jury et par le Conseil communal, de réorganiser ce demi-cycle 7-8 au Val-de-Travers. C'est la raison pour laquelle nous avons rajouté le Lycée dans l'enveloppe générale du programme.

On peut s'attarder longtemps sur les raisons de ces écarts. Les prix ne sont pas mentionnés, ils ne sont pas des conditions sine qua non dans un projet comme celui-là. Il y avait tellement de projets, tous plus différents les uns que les autres. Bon nombre d'entre eux ont été écartés par le jury parce qu'ils seraient impossibles à réaliser pour des questions de coûts. Peut-être que celui-là aurait dû l'être aussi, mais il ne l'a pas été. Nous avons quand même été épaulés par quatre architectes de

renom dans ce jury. Ainsi, le Conseil communal a souhaité maintenir ce projet comme notre projet phare, puisqu'il était possible de le redimensionner d'une manière qui nous ramène dans les coûts originaux.

M. Calame (cc) répond au groupe socialiste, sur une réutilisation maximale du bâtiment actuel, qu'il s'agit d'environ 20 à 25'000 francs à investir pour poser un monte-escalier pour répondre notamment aux injonctions de Pro Infirmis. Le groupe socialiste s'avoue surpris que de telles conditions soient mises sur les crèches et des parascolaires mais qu'elles ne soient pas mises sur l'école. La seule raison pour laquelle ces coûts sont imposés, c'est parce qu'il y a un changement d'affectation. On a exactement la même situation pour nos collègues. En théorie, chacun de nos collègues devrait être équipé de la sorte, avec des accès à mobilité réduite, donc quand il y a un changement d'affectation, à ce moment-là on n'y coupe plus.

Il relève aussi l'habile rappel des noms de plusieurs projets du programme fait par le groupe des Verts. Le coût n'a pas triplé, comme expliqué, les cinq ou dix premiers plus proches du prix initial peut-être, bien évidemment, si on avait choisi ces projets qui n'avaient pas délibérément fait le choix de réutiliser au maximum l'existence du collège et qu'on avait placé ces structures toutes neuves à 3,20 mètres sur le terrain des Lerreux et bien effectivement, on aurait évité ces volumes de réaménagement.

Il relève que le but de cette étude est de valider le montant final de la facture de 3 millions, et puis de donner encore au Législatif l'occasion de refuser un crédit au moment où le Conseil communal sera certain et qu'il sera à plus ou moins à 10 millions de francs. A ce jour, les estimations de pré étude ou d'avant-projet sont des estimations à plus ou moins 25%.

Il répond au groupe POP que dans un projet comme celui-ci, la société des ingénieurs et des architectes émet des règles absolument claires sur la distribution des coûts, tout au long des phases d'un projet. Une fois qu'on a une estimation du projet, qui est celle du projet aujourd'hui, on a tant de % pour la pré-étude, tant de % pour l'étude, qui va jusqu'au dépôt de plans, tant de % pour la demande des devis, celle des soumissions. Le montant demandé ce soir correspond simplement au pourcentage défini par la SIA du montant global qui nous permet d'aller jusqu'au dépôt de plans. Si d'aventure le Législatif renonce à ce programme à l'avenir, on n'aurait engagé aucun frais supplémentaire et l'architecte pourrait simplement arrêter ses prestations et être payé par l'intermédiaire du crédit voté ce soir.

Durant les débats de ce point de l'ordre du jour, M. Sergio Santiago s'est retiré dans la partie de la salle réservée au public. Il ne participe pas aux votes.

La parole n'étant plus demandée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté relatif à un **crédit de 352'000 francs pour l'étude définitive du projet d'extension du collège de Longereuse**, puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité** (34 oui et 1 abstention) **que le Conseil général accepte ce crédit**, tel que proposé par le Conseil communal.

Le président passe ensuite à l'examen de détail de l'arrêté relatif à un **crédit de 107'000 francs pour l'étude définitive d'une nouvelle structure préscolaire à Couvet**, puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte ce crédit**, tel que proposé par le Conseil communal.

12. CREDIT DE 790'000 FRANCS POUR LA RENOVATION DE L'AUBERGE DE LA ROBELLA

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Mairy (cc) indique que ce rapport est présenté conjointement avec le dicastère des infrastructures ; il donnera donc quelques premiers éléments et M. Fatton (cc) prendra ensuite la parole.

Tout à l'heure étaient évoqués les faibles investissements consentis par le passé et également par certaines anciennes communes. Nous avons ici un bon exemple, même si ce n'est pas particulièrement un objet sensible : l'annexe de l'auberge de la Robella, qui date maintenant d'il y a plus d'une cinquantaine d'années et qui avait été posée dans une optique temporaire. Une ancienne baraque de chantier, dont il a depuis longtemps été question de procéder à son renouvellement. Le Conseil communal, dans un premier temps, souhaitait attendre pour y voir un peu plus clair dans les possibilités d'évolution du site de la Robella. Comme mentionné brièvement tout à l'heure, des inconnues subsistent encore en termes d'aménagement du territoire ; par contre, le Conseil communal est convaincu qu'un site comme celui du plateau de la Robella, quel que soit l'avenir des infrastructures de TBRC, est un site qui accueillera toujours des randonneurs et des cyclistes. On est sur des tendances lourdes d'excursion dans la nature, qui ne vont pas disparaître de sitôt et il appartient à la Commune d'entretenir un bien comme celui-là, à la fois sur le volet agricole mais aussi sur le volet touristique.

Ce projet comporte plusieurs éléments. Au départ, il était surtout question de rénover l'annexe, compte tenu du gouffre énergétique que celle-ci représente. Puis il a paru intéressant aussi de coupler ces travaux avec la création d'une citerne pour améliorer l'alimentation en eau. Actuellement, les exploitants agricoles doivent monter plusieurs camions chargés d'eau chaque année pour pouvoir abreuver leur bétail ; d'un point de vue écologique, si on arrive à profiter tout simplement de l'eau de pluie, ce sera une chose beaucoup plus simple. La rénovation de la toiture de l'auberge et l'installation de panneaux solaires, tout cela mis ensemble représente un coût plus important que celui auquel le Conseil communal s'attendait à faire face dans un premier temps puisque dans de précédentes planifications financières, nous parlions d'un montant de 450'000 francs, qui correspondait à l'époque à la rénovation de l'annexe en elle-même. Ces différents éléments qui s'y sont ajoutés font que le montant est plus élevé que prévu avec quelques subventions. Ce dossier est à cheval sur des enjeux agricoles, de maintien d'une exploitation à la Robella, avec des infrastructures notamment en termes d'alimentation en eau qui soit suffisante et surtout une annexe qui réponde non seulement aux attentes aujourd'hui du public mais surtout aux critères énergétiques, car la situation actuelle n'est vraiment pas bonne.

M. Faton (cc) rappelle que ces travaux sont répartis en deux volets : le premier volet est le bâtiment historique de l'auberge de la Robella et ensuite l'annexe, qui date des années 70. Il est important de rappeler que l'auberge de la Robella et son annexe se trouvent dans la zone du décret de protection des crêtes et des forêts de 1966. C'est un élément important et le Conseil communal aimerait que l'ensemble des réflexions qu'il mène ou qu'il a menées jusqu'à présent pour ce projet de rénovation soit toujours dans cette philosophie de rester dans les volumes existants qui ont été acceptés à l'époque et pour pouvoir permettre de rester en adéquation avec ce qui avait été décidé. Il ressort aujourd'hui que le bâtiment ne sera pas agrandi. On restera sur les mêmes surfaces et le même état constructif qui a été accepté dans les années 70.

Pour la partie de l'auberge, il a paru important de traiter dans ce même crédit la rénovation de sa toiture. Effectivement, celle-ci était déjà à l'ordre du jour du Conseil communal de Buttes, c'est pour dire que cela date déjà de quelques années et que la réflexion est ancienne.

Cette réfection de toiture va permettre d'améliorer l'étanchéité de celle-ci, de l'isoler mais aussi en grande partie, de pouvoir récolter les eaux de pluie. Actuellement, elles sont récoltées, mais les citernes n'ont pas la capacité pour conserver ces eaux.

Pour cette première partie, donc l'auberge, des panneaux photovoltaïques seront installés. L'exposition au niveau solaire étant bonne, il semblait important et d'actualité de mettre aussi du photovoltaïque sur ce bâtiment pour pouvoir en profiter. Ce sont environ 140'000 francs pour le toit et 25'000 francs pour l'installation d'une partie photovoltaïque qui sont prévus sur ce crédit de 790'000 francs.

Concernant l'annexe, c'est une remise en question plus importante, car elle date des années 70, était provisoire et pas forcément pensée pour une période d'utilisation aussi importante. Depuis plusieurs années, c'est au coup par coup et en fonction des possibilités financières que nous intervenons sur ce bâtiment. D'une part sur sa structure, qui se dégrade maintenant de façon non plus linéaire mais exponentielle, et qui laisse, en fonction des saisons, entrer la pluie, le vent ou encore la neige. C'est aussi une question de sanitaires et de son système de chauffage d'un autre temps. Ce sont encore

des chauffages à mazout, maintenant on a mis un peu de gaz avec des chauffages que l'on peut poser quand il fait vraiment froid. On a là un système de chauffage qui n'est plus adapté et, au niveau des défis environnementaux, on se rend compte qu'on n'est pas très crédibles.

Dès lors, il s'agit de reprendre cette construction dans sa totalité et pas juste mettre un emplâtre sur une jambe de bois. La penser de façon raisonnable, en maintenant les surfaces, qui sont actuellement d'environ 150 m².

Pour commencer, il est prévu de créer, sous l'emplacement de l'annexe actuelle, une réserve d'eau importante de 300 m³ pour l'exploitation agricole, la défense incendie, car actuellement il n'y a pas de réserve pour la défense incendie, et la consommation de l'auberge et de l'annexe par la même occasion.

Cette fondation va permettre la pose d'une construction en ossature bois, pour cette nouvelle réalisation, le devis de cette citerne est important, soit 173'000 francs, une somme qui pourra être subventionnée par l'ECAP en partie, la Confédération et le Canton pour des raisons agricoles, donc une subvention qui va revenir, pour cette partie uniquement, à plus de 75'000 francs.

Il s'agira ensuite de la reconstruction proprement dite du bâtiment. Une ossature bois, avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, ainsi qu'une terrasse à l'angle qui pourrait être utilisée pour le tourisme, pour l'hiver, mais aussi pour l'usage lors de fêtes, de grandes manifestations ou de banquets. Le bois utilisé sera du bois communal pour cette étape qui est devisé à 268'000 francs, plus 8'660 francs de ferblanterie.

Au niveau de l'organisation spatiale à l'intérieur, tout a été revu. Cela va permettre une gestion beaucoup plus adaptée en complément de l'auberge, la location pour de grandes manifestations en version banquets, qui ont lieu, en moyenne, entre 30 et 40 fois par année sur cette partie de l'annexe et aussi, bien sûr, en période hivernale.

L'ensemble des sols seront réalisés en maçonnerie, avec un carrelage, afin de garantir un entretien simple et pratique. Cette partie est devisée à 58'000 francs. Un système de chauffage plus efficient, un système de chauffage au sol avec un boiler pour les sanitaires est prévu. Il sera proposé un poêle à granulés installé dans la salle à manger et d'un silo d'une contenance de 500 kg. Cette installation est devisée à 33'000 francs.

Les blocs sanitaires sont aussi à revoir, ils sont prévus cette fois pour l'accès aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu'un petit local technique sur la partie arrière. Ces travaux sont devisés à 25'700 francs.

Enfin, pour ce qui est de la peinture et de l'électricité, les travaux sont devisés à 13'700 et 19'000 francs. Le reste des coûts, un mandat d'architecte de 7'700 francs et les divers et imprévus pour la construction, sont estimés à 12'000 francs.

Pour finir, l'isolation de ce bâtiment sera mise en lumière, avec une isolation de qualité. La lumière naturelle sera favorisée par d'importants vitrages et surtout l'entrée de chaleur avec des verres isolants.

A ce jour, le projet a été déposé auprès des services de l'Etat pour le traitement. Si les choses se passent bien, il sera possible de débiter les travaux du toit de l'auberge au début de l'automne et, avant l'hiver, de commencer les travaux pour cette partie annexe. Le but étant que l'exploitation de l'auberge ne soit pas trop touchée et perturbée par ces différents travaux.

Au niveau des mécanismes financiers, pour les bâtiments du patrimoine financier, la loi sur les finances n'autorise pas d'amortissement dès lors que l'investissement à consentir, dans notre cas 790'000 francs, celui-ci sera ajouté à la valeur actuelle de l'immeuble, au bilan. Cela représente 204'000 francs actuellement, on va y rajouter les 788'000 francs, donc l'investissement et donc la nouvelle valeur au bilan sera de 992'000 francs.

En fin d'année, l'immeuble de la Robella sera réévalué à sa valeur de rendement, calculée à un taux de 7,2%, soit 204'000 francs, et la différence sera corrigée par la réserve liée à la révélation du patrimoine financier.

Le Conseil communal a déjà décidé de revoir la location en fonction de cette nouvelle construction. Il est aussi important de rappeler que ce bâtiment devra de toute façon, en tout cas cette annexe, être reprise. Actuellement, elle n'est pas juste en mauvais état, elle devient dangereuse à certains endroits. Les façades sud et ouest sont trouées, elles ont déjà été réparées à plusieurs reprises, mais

maintenant il n'y a plus suffisamment de matière pour pouvoir la consolider et la rendre pérenne dans le temps.

Des travaux ont été entrepris pour consolider l'annexe, déjà au temps de la commune de Buttes, mais aussi au temps de la commune de Val-de-Travers. Maintenant on arrive dans un état dans lequel il est urgent d'intervenir.

C'est un bien communal et il semble qu'indépendamment de ce qui se passe sur le site de la Robella, c'est un bien qu'il faut utiliser dans le domaine touristique, que ce soit en période hivernale ou en période estivale. Depuis la fin du semi-confinement, les activités d'auberge ont repris fortement et c'est de nouveau très fortement fréquenté.

M. Fatton (cc) espère que ce projet passera la rampe et ainsi maintenir dans notre patrimoine un lieu important pour les Vallonniers.

M. Mairy (cc) précise qu'il y aura également un auto-subventionnement au travers du fond communal sur l'énergie. Lors de la rédaction du rapport, le Conseil communal n'avait pas encore rédigé le règlement qui permet d'utiliser le fonds sur l'énergie, un fonds créé en 2019 suite à une nouvelle loi cantonale. Précédemment, il s'agissait de montants qui étaient directement affectés au fonctionnement communal. Maintenant, ils doivent être liés à des projets énergétiques. En fonction du règlement, le montant de la subvention devrait avoisiner les 60'000 francs, qui seront donc déduits, comme les autres subventions, du total des travaux.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Fuchs Rota (PS) rappelle toutes ces années de discussion, des années durant lesquelles cette baraque de chantier a tenu debout malgré elle.

Tant de bons souvenirs d'enfance, de goût de chocolat chaud et il faut que son avenir soit réglé à la fin de cette période particulière, où le futur semble plus qu'incertain pour notre Commune.

Malgré cela, le site de la Robella se trouve dans une dynamique positive, il suffit de s'y promener durant le week-end pour y voir le parking bondé. De plus, cette auberge a véritablement besoin d'être restaurée, ce projet est pensé localement, écologiquement et dans des coûts raisonnables. Il soutient le développement touristique de la région ainsi que le développement économique en donnant du travail aux entreprises locales.

Le groupe socialiste aurait cependant aimé avoir plus de réponses concernant l'avenir de TBRC et de son télésiège, malgré cela il pense que cette auberge de montagne a de beaux jours devant elle, même si nous devons y monter à pied, à dos d'âne ou en e-bike. Son groupe est donc majoritairement favorable à cette demande de crédit.

Mme Rufener Eschler (PLR) prend la parole à son tour : *« Le groupe PLR remercie le Conseil communal de prendre enfin en main ce dossier de rénovation de l'annexe de la Robella. Il salue également le fait d'avoir une vision globale en y ajoutant la rénovation de la toiture du restaurant et d'avoir une vision énergétique en y incluant la pose de capteurs photovoltaïques ainsi que l'installation d'un chauffage à pellets, sans oublier l'agrandissement de la citerne.*

Malgré cela, le groupe PLR est très partagé quant à cette demande de crédit. Si le groupe est convaincu qu'il faut entreprendre des rénovations, le timing nous semble tout à coup très précipité et nous nous posons un certain nombre de questions :

- *Pourquoi ne pas attendre que la révision du PAL ait abouti ?*
- *Pourquoi ne pas attendre l'échéance du bail actuel et la venue d'un nouveau tenancier afin d'étudier avec lui les futurs besoins ?*
- *Pourquoi ne pas attendre d'en savoir un peu plus sur l'avenir que nous allons réserver à cette station (même si le projet de rénovation n'est pas directement lié à ce point)*

- *Pourquoi ne pas avoir opté pour une meilleure synergie entre le restaurant et l'annexe, avec une mise en commune des WC et de la cuisine par exemple.*

Nous soulignons également qu'au vu de la situation financière de la Commune, du coût important de l'investissement, des entrées supplémentaires prévues très faibles (avec l'adaptation minimale du fermage) et du manque de vision globale du projet, certains membres trouvent le projet prématuré pour être réalisé cette année encore.

De plus, nous n'avons aucun chiffre indiquant la fréquence d'utilisation de cette annexe durant la saison estivale. Au vu des interrogations sur le futur développement de la station durant la période hivernale, cette annexe doit être rénovée uniquement si une utilisation en été est justifiée.

En résumé, même s'il est urgent d'entreprendre des travaux, il est facilement argumentable d'attendre un peu afin d'avoir certaines réponses quant aux nombreuses interrogations et inconnues sur l'orientation touristique que va prendre ce site.

Pour terminer, nous aimerions relever que la commission des bâtiments n'a pas été consultée pour ce projet, ce que nous regrettons.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR ne conteste pas l'entrée en matière mais est très partagé quant à l'issue du vote. »

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime également : *« Le groupe UDC s'est penché avec attention sur le présent rapport et en salue la pertinence.*

Cette rénovation est vitale si nous voulons maintenir une auberge à la Robella. Le projet de rénovation lui-même est tout à fait bien pensé et le fait qu'il soit réalisé au moyen de bois local nous satisfait pleinement.

Cette rénovation s'inscrit par ailleurs dans la continuité de la volonté du groupe UDC d'investir dans le tourisme au sein de notre commune ; car au-delà d'une auberge à la cuisine et au service de qualité, c'est aussi un point d'intérêt touristique important.

Par ailleurs, il est important que la Commune inscrive ce projet dans une vision d'avenir plus large, comme nous l'avons déjà évoqué lors des discussions sur l'avenir du télésiège ; la fin des grands hivers nous pousse à repenser l'utilisation de ce site et nous sommes parfaitement convaincus que nous pouvons développer de nouvelles activités, de nouveaux centres d'intérêts touristiques dynamiques à succès.

Contrairement à certains, notre groupe estime qu'il n'est pas prématuré de nous atteler à ces travaux, au contraire. La direction à prendre, c'est notamment à la Commune de l'établir.

Dès lors, l'UDC approuvera cette demande de crédit, qui représente un investissement sur le capital-image et le potentiel de notre Commune. »

M. Santiago (Les Verts) prend la parole ainsi : *« De prime abord, tout le monde pourrait être en accord. Cette rénovation est probablement nécessaire et ce, indépendamment de l'avenir du site de la Robella. En y regardant de plus près, et même si l'on essaie de nous culpabiliser par rapport à l'image de marque du site, il nous semble que la future annexe d'un montant de 647'000 francs, si l'on déduit les coûts de la toiture de l'auberge, pour accueillir une soixantaine de clients rivalise plutôt avec les coûts d'une demi-villa de luxe. On relève en passant que le budget 2020 faisait état d'un montant de 450'000 francs, soit une augmentation de plus de 40%. Il nous apparaît qu'un projet plus simple et fonctionnel ferait tout aussi l'affaire, car on doute beaucoup que les touristes se déplacent juste pour la belle annexe. Du côté du bilan énergétique, nous soutenons le fait que l'annexe soit conçue avec une ossature bois « made in Val-de-Travers ». Malheureusement, la réflexion ne s'est pas étendue sur le mode de chauffage. Alors que tant de bois est à proximité immédiate, il nous est demandé d'accepter le principe d'acheminer par camion des pellets jusque-là. C'est un peu dommage et surprenant, non ? Il y a certainement lieu de faire plus local.*

Enfin, il semblerait que le montant de la location ou plutôt du fermage ne soit pas encore calé et la réévaluation se ferait sans certitude après le crédit voté. Donc, peu d'espoir de compenser de ce côté-là et de fortes chances à ce que cette rénovation soit à charge de la collectivité.

Plus globalement, nous plaidons depuis des années pour un tourisme doux, à l'inverse d'un tourisme de masse. Dès lors, aussi longtemps que le Conseil communal n'abandonnera pas formellement l'idée que l'avenir du TBRC passe inévitablement par une extension de la ligne de télésiège jusqu'au Crêt de la Neige, avec une télécabine qui sera une véritable balafre dans le paysage en plus d'être un gouffre financier, notre groupe préfère refuser tout investissement sur le site. »

Mme Ioset (POP) s'exprime à son tour : *« La buvette de la Robella est certainement vétuste. Le groupe POP adhère pleinement à l'idée d'inscrire la rénovation de l'auberge de la Robella dans une vision globale, comme exprimé au point 3 du rapport du Conseil communal. Nous dirions plus : la rénovation de l'auberge devrait faire partie d'un projet clair par rapport à l'avenir de la station face au changement climatique et le besoin évident de développer des activités qui ne dépendent pas de la neige.*

A ceci s'ajoutent les conséquences encore peu connues que la pandémie et le confinement auront sur les finances de notre Commune. Et le fait que nos comptes bouclent dans le rouge.

C'est pourquoi, même si le projet est intéressant, le POP ne soutiendra pas le crédit demandé dans la situation actuelle. Nous refuserons également l'entrée en matière. »

M. Mairy (cc) remercie les différents groupes pour leur accord partiel. Il revient sur les éléments ayant traités aux aspects touristiques, agricoles et financiers et il laissera M. Fattouh compléter sur les aspects plus techniques en lien avec le bâtiment.

Il répond au groupe PLR que la révision du PAL est en marche, par contre les échéances restent à ce stade encore lointaines en ce qui concerne TBRC lui-même. Le Conseil communal espère vivement que, d'ici l'année prochaine, il puisse avoir une vision sur ce qui pourra être imaginable pour l'avenir du site de la Robella en termes d'aménagement. Il faudra ensuite travailler sur ce qui est concrètement possible et finançable en termes de nouvelles installations. Il sera difficile d'être au clair avant 2023-2024 sur cet objet et, pour le Conseil communal, il y a une échéance trop lointaine compte tenu des enjeux évoqués tout à l'heure, énergétiques notamment, par rapport à ce site.

Il a été question aussi de voir s'il était pertinent d'attendre que les exploitants actuels arrêtent leur activité. Dans la mesure où il s'agit d'estivage, les exploitants actuels ne sont pas soumis à une cessation de leurs activités agricoles obligatoires à l'âge de la retraite. Ce qui veut dire que tant qu'ils le souhaitent et tant qu'ils le peuvent, ils peuvent continuer d'exploiter ce site et c'est leur intention pour l'instant. Il faut partir du principe que les exploitants seront encore là quelque temps. Le projet de rénovation en lui-même n'a pas été pensé par rapport à l'exploitation actuelle mais pour qu'il puisse tenir dans la durée, quel que soit ensuite le type d'exploitation et quel que soit aussi le lien entre l'exploitation de l'annexe et l'exploitation de la partie agricole. Le but est de pouvoir dissocier les deux si, à terme, il est trop difficile de trouver un fermier qui puisse aussi assurer la partie du restaurant.

Il a été aussi évoqué, du côté du groupe PLR, d'avoir plus de vision sur l'avenir même de la station. Encore une fois, il est difficile pour le Conseil communal d'être au clair là-dessus avant quelques années. Par contre, comme également relevé par certains groupes, le Conseil communal est persuadé qu'un site comme celui de la Robella, même sans télésiège, restera un site particulièrement attractif pour les randonneurs ; c'est une étape vers le Chasseron ou une étape en redescendant du Chasseron, un cadre magnifique et sans aucun doute, au vu des tendances actuelles, ce site continuera d'être fortement fréquenté.

Il n'existe pas de statistiques d'utilisation de l'annexe. En hiver, elle est vite faite quand le site est fermé, en été, on ne le connaît pas. C'est un établissement public. On connaît le nombre de banquets, par contre le nombre d'utilisateurs individuels pas. Ce qui est sûr c'est qu'avec une annexe comme celle-là, on ne pousse pas beaucoup les clients à s'y arrêter. La fréquentation sera plus élevée à l'avenir avec un bâtiment beaucoup plus moderne et agréable en toutes saisons. Lors de la table ronde touristique organisée hier avec les acteurs touristiques, tous soulignaient leur fort étonnement de voir les touristes être présents actuellement en masse. Touristes alémaniques pour la plupart, malgré le mauvais temps ils sont là, ils louent des vélos, ils marchent, ils montent à la Robella, ils vont ailleurs, ils se baladent partout, donc même avec des conditions météo qui ne sont pas les meilleures,

des sites comme ceux-là attirent du monde. Si on arrive à les retenir et à les inciter à dépenser un peu plus d'argent encore qu'aujourd'hui on en sera très heureux.

Il a également été relevé l'importance du montant demandé aujourd'hui par rapport aux 450'000 francs qui étaient prévus dans la planification financière. Ce montant y est bel et bien. La première version du projet n'incluait pas la citerne, qui modifie quand même passablement le coût final. Mais au départ, quand on parlait de l'enveloppe, on était sur une estimation qui est restée tout à fait juste.

Par rapport au fermage, entre le moment où le rapport a été rédigé et aujourd'hui, la chambre d'agriculture a pu procéder à l'évaluation. Elle n'a pas encore été définitivement validée par le Conseil communal, il n'a pas encore non plus été présenté aux fermiers actuels. L'augmentation du fermage pourra effectivement avoir lieu et se chiffrer à quelques milliers de francs, mais de loin pas au montant de 8'000 francs qui couvrirait la charge pour la collectivité. Le calcul du fermage agricole s'inscrit dans un cadre très strict fixé par la Confédération, on n'est de loin pas sur un marché de fixation libre des prix et ce sont des fermages qui incluent également toutes les prestations rendues par les agriculteurs à la collectivité qui ont un coût et qui justifient aussi ces fermages qui sont donc nettement en dessous des coûts du marché. Le montant sera plus faible que les 7'000 et quelques francs de charge financière.

Il est important de signaler que nous parlons là d'un patrimoine financier et que la réalisation de ces travaux aura pour seul impact, sur les comptes communaux, le coût de l'argent lié à cet investissement puisqu'il ne peut pas être amorti et qu'il impactera uniquement notre patrimoine financier et la réserve liée à son retraitement.

M. Fatton (cc) indique que ce projet n'est pas prématuré, c'est un projet qu'il faut faire maintenant. Le Conseil communal a la responsabilité, vis-à-vis du Conseil général et de la population, d'entretenir ses bâtiments communaux. L'Exécutif se rend compte qu'il arrive dans une extrémité où il doit apporter des solutions. La solution apportée n'est pas un projet démesuré, il ne veut pas faire un site touristique ou agrandir le site touristique de la Robella en développant cette annexe, mais veut juste remettre le bâtiment aux normes et l'adapter aux besoins actuels.

Pour parler des WC et de la synergie qu'il peut y avoir avec la cuisine, l'idée n'était pas de dénaturer le bâtiment principal. Si un jour, d'aventure, ce bâtiment devait encore se développer, cela sera possible mais maintenant, modifier complètement la structure intérieure du bâtiment, ce n'est pas la volonté du Conseil communal. Elle est plutôt de rester à l'échelle imaginée dans les années 70, qui correspond tout à fait aux besoins que l'on a sur le site de la Robella et qui permet des investissements pas trop importants.

Il répond au groupe des Verts que le Conseil communal a essayé de trouver un système qui ne coûtait pas trop cher, qui écologiquement est peut-être moins bon qu'un système à copeaux mais qui demande aussi des installations qui sont beaucoup plus raisonnables que les installations à copeaux, où il faut un silo, contrairement à du pellet, où on peut mettre un petit complément de pellets et puis faire chauffer ce bâtiment. Et puis surtout le chauffer quand il en a besoin, avec des installations modernes, qui permettent de les gérer à distance. Au niveau des transports, qu'on amène des pellets ou des copeaux, cela ne change pas grand-chose.

L'idée est aussi de pouvoir pérenniser ce bâtiment avec une structure énergétique de qualité. Actuellement, le bâtiment n'est pas efficient, ne fonctionne pas, une collectivité comme la nôtre ne peut pas rester à se voiler la face depuis de nombreuses années en laissant le bâtiment et voir ce qu'il va arriver. Il faut prendre les devants et essayer de faire un complexe sans le développer outre mesure, rester à l'échelle de l'auberge de la Robella, se rappeler aussi que c'est une auberge de montagne. On n'a pas envie de développer un grand site de restauration, qui pourrait toutefois se faire par la suite si d'aventure les activités de TBRC se développaient jusqu'au Chasseron. Pour l'instant, ce n'est pas la volonté du Conseil communal ; sa volonté est de maintenir ce patrimoine, de l'entretenir, de le rendre plus efficient au niveau énergétique et de continuer à recevoir du tourisme dans de bonnes conditions.

Pour ce qui est de la commission des bâtiments, celle-ci a été consultée mais elle n'a pas pu se rencontrer avant les séances de groupe.

L'entrée en matière étant contestée, le président passe à son vote. **C'est par 34 oui et 2 non que l'entrée en matière est acceptée.**

Le président passe ensuite à l'examen de l'arrêté, puis au vote d'ensemble. **C'est par 29 oui contre 6 non et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 790'000 francs pour la rénovation de l'auberge de la Robella,** tel que proposé par le Conseil communal.

13. CREDIT DE 13'950'000 FRANCS POUR L'EXTENSION DU CAD LANVOINA DE COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère du territoire, des sports et de la culture (DTSC).

M. Mermet (cc) rappelle qu'il y a déjà un chauffage à bois à Couvet, d'ailleurs espaceVAL est aujourd'hui chauffé par le chauffage à distance de Couvet, qui rejoint le site Dubied jusqu'au CNIP.

Ce chauffage a été mis en service en 2014 ; 30 bâtiments sont raccordés, soit environ 2'300 KW. Aujourd'hui, ce chauffage fonctionne bien, sa santé financière est bonne et on reçoit des demandes dans le reste du village de gens qui aimeraient qu'on étende cette offre de service. Une étude complète de faisabilité a été lancée pour savoir ce qu'il était possible de faire et de proposer dans le village de Couvet. Dans cette étude, ont été inclus les grands projets prévus autour de Couvet, notamment la rénovation de la piscine, qui pourrait être présentée un jour, et sur tout ce qui est au nord des voies ferrées. Toute cette zone a été examinée. Une enquête complète a été menée auprès de tous les propriétaires pour savoir s'ils étaient intéressés tout de suite, peut-être ou pas du tout. Une analyse a été faite aussi avec le service forestier pour vérifier la capacité de nos forêts, mais aussi avoir une vision plus large sur la capacité de Val-de-Travers en termes de bois-énergie. Une esquisse de réseau a été élaborée, un prédimensionnement. On a travaillé les installations techniques, notamment les problématiques de la chaufferie, la dimension des chaudières à bois, à gaz, du silo. On a fait des demandes d'offres auprès de fournisseurs des matériaux nécessaires, qui va des conduites en passant par les chaudières et les sous-stations. On a fait une estimation des coûts et on a établi une proposition de planification à la fois pour des zones et la conduction des travaux qui puissent se faire par étapes.

Le projet présenté ce soir est construit sur le même principe que l'élaboration des premières étapes, c'est-à-dire qu'un coût de l'énergie a été fixé et si ces derniers doivent être adaptés parce que tous les bâtiments sont raccordés, la rentabilité ne sera pas forcément la même. C'est au niveau de la contribution de raccordement que les choses peuvent être adaptées de manière à ajuster et maintenir un coût de l'énergie qui est à 12,5 centimes pour ce CAD de Couvet, hors taxes. Ce tarif est extrêmement attractif, plus bas qu'ailleurs. Cela vient du fait que ce chauffage est efficace car il a une concentration de bâtiments importants mais aussi du fait que c'est un chauffage public et que les coûts importants sont notamment l'investissement et le coût de l'argent pour une collectivité, pour un chauffage comme le CAD à Couvet qui est nettement plus bas que pour une entreprise.

Aujourd'hui, le projet complet est présenté avec toutes les extensions. Est maintenue dans ce projet l'idée d'avoir le même principe que ce qui a présidé au développement des premières étapes, c'est-à-dire qu'on ne lance les constructions d'une étape qu'au moment où les partenaires, les clients, se sont manifestés en signant un engagement à se raccorder : aucune étape n'est engagée sans avoir la garantie du financement au préalable.

Dans le cadre de ce projet une étude a été faite. Il est prévu, dans le cadre de ce budget de 13'950'000 francs, de pouvoir raccorder toutes les personnes intéressées tout de suite ou prochainement. Des conduites principales ont été prévues de manière à pouvoir alimenter l'entier du village y compris une partie des maisons qui aujourd'hui n'ont pas manifesté un désir de se raccorder à court terme. Il est également prévu, pour toute la production de chaleur, que le silo serait dimensionné de manière à pouvoir, à terme, raccorder et chauffer tous les bâtiments du village de Couvet.

Aujourd'hui, la chaudière est à la limite de ses capacités. En plein hiver, elle tourne à plus de 100%. La chaudière à gaz doit même compléter car, par rapport au projet initial, il y a un nombre de

raccordements beaucoup plus important. Si le succès est moins rapide pour la prochaine étape, tout sera quand même autofinancé. La nouvelle chaudière à bois est prévue dans l'installation actuelle. On avait déjà pensé à l'espace pour cette chaudière, la première fait 1,2 MW, celle pour cette extension est à 2,4 MW, on a prévu une deuxième chaudière de secours et d'appoint à gaz qui sera dans la cave pour des questions de place, mais aussi pour éviter les nuisances dans le quartier. Ce projet est un réseau d'un peu plus de 7 km.

Le Conseil communal a pris le soin de travailler de manière très approfondie avec le service forestier, pour la capacité de bois. Avec ce projet, la quantité de plaquettes de bois qu'on va fournir sera doublée en tout cas dans la première phase de production. Ensuite, le Conseil communal va pouvoir élargir et offrir la possibilité aux partenaires privés de fournir du bois pour le CAD. Si la Commune va jusqu'au bout du projet et qu'elle arrive à la capacité totale, elle aura besoin d'avoir du bois qui vient de partenaires privés. Le bois d'industrie ne se vend pas très bien, le bois lié à l'énergie, au CAD, est en pleine croissance et comme les prix du bois de grande qualité, les prix sont extrêmement tendus aujourd'hui. Cela permet d'apporter un certain ballon d'oxygène à l'économie forestière dans la région du Val-de-Travers.

Si le crédit est voté ce soir, le Conseil communal pourra faire des appels d'offres après le délai référendaire et lancer le projet dès le printemps de l'année prochaine. Il faut imaginer que cela va durer environ une année et demie, voire deux ans, pour finaliser ces travaux.

Du côté financier, le projet est de 13'250'000 francs, dont environ 800'000 francs de subventions viennent de la Confédération et du Canton. Le chiffre de 800'000 francs est relativement prudent ; le Conseil communal a estimé que les contributions de raccordement, c'est-à-dire le droit d'entrée sur le réseau des bâtiments et partenaires privés qui vont se raccorder, vont représenter environ 1'830'000 francs. En gros, une fois tout ce travail fait, l'investissement résiduel, l'emprunt à contracter sera environ de 9'500'000 francs pour la Commune.

Dans le cadre de notre règlement sur les finances de la Commune, le compte du CAD est un compte auto-financé. Aujourd'hui, les premières phases du CAD ont fait des bénéfices, il y a donc une réserve dans le cadre du plan comptable. Si cette réserve devait augmenter de manière importante, il faudrait baisser le prix mais on ne pourrait pas avoir de vases communicants entre les comptes du CAD et le financement de l'impôt de la Commune.

Concernant l'investissement de ce projet, il n'y a pas un franc de l'impôt qui sera consacré à l'investissement pour le CAD. La Commune va emprunter, mais le coût de l'emprunt sera refacturé au CAD. Tous les coûts financiers et administratifs sont refacturés au CAD. S'il y a un bénéfice, il sera redistribué aux clients raccordés, mais s'il devait y avoir un déficit, la conséquence serait qu'il faudrait probablement adapter le prix.

Le Conseil communal propose un projet qui donne de l'activité pour l'industrie forestière de Val-de-Travers, qui est une branche économique importante. Cela permet d'offrir une attractivité supplémentaire au village de Couvet avec des services de qualité. Cela permet de donner à la Commune l'opportunité d'avancer dans la diminution du CO₂. Cela va parallèlement apporter quelques recettes à la Commune. En deux mots, cela n'aura que des avantages pour la commune de Val-de-Travers et ses habitants, y compris ceux qui ne sont pas raccordés au CAD.

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Ioset (POP) prend la parole en ces termes : « *Nous remercions le Conseil communal du travail qui est fait pour développer le chauffage à distance dans Val-de-Travers.*

Le projet d'extension à Couvet est non seulement écologique mais socialement et économiquement intéressant. Tout le monde y est gagnant, y compris la Commune.

Le POP soutiendra la demande de crédit avec enthousiasme. »

M. Jean-Philippe Franel (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du projet d'extension du CAD de Couvet avec grand intérêt.

S'il est une évidence, de nos jours, de la nécessité de promouvoir les énergies renouvelables et les plus propres possibles, il est clair que les chauffages à distance s'inscrivent parfaitement dans cette ligne.

Il est indéniable que les avantages sont nombreux pour un propriétaire de se raccorder à une telle installation. Gain de place dans la maison, souci de panne, des investissements en moins lorsqu'il s'agit de remplacer sa chaudière ou sa citerne à mazout, etc.

Le montant du crédit est plus que conséquent, mais il s'étalera dans le temps, et surtout, sera auto financé et donc ne viendra pas alourdir les comptes communaux.

De plus, cette extension permettra de valoriser le bois de notre région. Nos forêts permettent d'en assurer l'approvisionnement, à moyen et même à long terme.

Le groupe PLR a toutefois relevé qu'une partie de certains quartiers sont hors de la zone où les questions de raccordement ont été posées aux propriétaires. Le Conseil communal peut-il éclaircir ce point ?

Ce projet est ambitieux, car il tend, à terme, à ce que pratiquement tout un village soit chauffé par une seule unité de chauffage. Ce qui est exemplaire et a de quoi faire rêver. Alors donnons-nous les moyens d'y arriver.

Le groupe PLR acceptera le crédit demandé à la majorité des membres présents.

M. Sivignon (PS) prend la parole à son tour : « *Ce crédit est d'un montant très important, mais au vu du rapport, le groupe a décidé de supporter cette demande.*

En effet, si le projet est mené correctement, en validant la rentabilité de chaque branche avant travaux, comme expliqué à la page 6 du rapport, nous pensons que les risques financiers pour la Commune sont faibles et que ce projet sera finalement une opportunité très intéressante pour les habitants de Couvet qui souhaitent moderniser leur stratégie de chauffage.

Plus généralement, sachant les milliards que la Suisse dépense en gaz et en pétrole, au profit de la Russie et de l'Arabie Saoudite par exemple, ce type de projet apparaît encore plus important et nous encourageons évidemment le Conseil communal à poursuivre dans cette voie pour d'éventuels projets similaires dans les autres villages. »

M. Jean-Claude Schülé (UDC) s'exprime à son tour : « *Le groupe UDC a pris bonne note du crédit de 13'950'000 francs pour l'extension 3 concernant le chauffage à distance LANVOINA à Couvet et en relève la pertinence.*

Sur le même sujet, le groupe UDC profite de cette occasion pour rappeler qu'il avait fait une interpellation au début de l'hiver 2019 afin de demander à la Commune si la remise en état du chauffage à distance concernant les Bayards allait être entreprise ; à ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse sur ce qui a été fait ou ce qui n/a pas été fait.

La Commune attend-elle que les petits villages périphériques se transforment en banlieues défavorisées ? Le groupe UDC souhaite des réponses et des actes précis et concrets.

Indépendamment de ces éclaircissements souhaités, notre groupe acceptera le rapport. »

M. Santiago (Les Verts) prend la parole également : « *Notre groupe acceptera ce crédit-cadre conséquent, dès lors qu'il se réaliserait si le nombre de futurs clients raccordés sera suffisant, ce qui devrait être le cas a priori. Nous avons tout de même deux remarques et une question.*

Au sujet de la boucle jusqu'à la piscine, il est dommage de constater que peu de propriétaires autour de cette boucle semblent prêts à s'y intéresser. Nous espérons aussi que la Commune s'engage prochainement dans un plan ambitieux d'assainissement thermique des bâtiments les plus gourmands, d'autant plus si le CAD permet en soi de dégager apparemment du bénéfice. Rien ne sert de disposer d'un remarquable réseau de chauffage à distance, si en bout de tuyau c'est pour chauffer une passoire.

Enfin, est-il possible de connaître la raison du refus de se raccorder de la part du centre commercial Coop ? Pour la Commune, il constituerait assurément un client intéressant et consoliderait la faisabilité, et pour le centre commercial un raccordement de ce type pourrait améliorer son image de durabilité. »

M. Mermet (cc) remercie les différents groupes pour leur accueil enthousiaste pour ce projet. Il est lui-même très enthousiaste : c'est l'opportunité pour une petite commune comme Val-de-Travers, d'avoir une action significative et aujourd'hui c'est vraiment quelque chose d'important.

Il répond au groupe PLR que si certaines zones ne sont pas raccordées, c'est que le Conseil communal veut maintenir le prix de l'énergie raccordée à un prix très bas. Si on regarde le plan, il traverse toutes les zones où il y a des immeubles, mais faire un détour pour aller chercher les villas récentes et relativement bien isolées représente un coût trop élevé. On a raccordé une villa du village de Couvet, car quelqu'un, proche du réseau, souhaitait absolument qu'on la raccorde ; ce dernier coûte presque plus cher qu'une installation complète de chauffage, pour une petite consommation. L'infrastructure coûte un certain prix et a amorti une partie importante dans le cadre de la consommation de la vente d'énergie. Si une villa consomme très peu d'énergie, ce n'est pas intéressant car économiquement pas du tout attractif. Peut-être que dans quelques années, si dans 15 ou 20 ans le prix du mazout a triplé, on aura des questions toutes différentes. Mais aujourd'hui, économiquement, ce sont des projets qu'on ne développe pas, car ils ne sont plus rentables.

Le groupe socialiste rappelle la problématique de rentabilité. Le Conseil communal a pratiqué comme cela pour la première phase. Il fera pareil pour cette extension, c'est essentiel puisque c'est aussi une responsabilité qu'on assume par rapport à tous les clients déjà raccordés.

Concernant les autres villages, c'est une question qui revient également pour Les Bayards, le Conseil communal mène des réflexions encore embryonnaires. On a des partenaires qui sont intéressés à développer des projets pour le village de Fleurier. Pour Les Bayards, aujourd'hui une enquête a déjà été lancée dans tout le village pour savoir qui était intéressé, et on a compilé cette enquête pour voir où on en était par rapport aux productions et ce qu'on pouvait faire. Le Conseil communal est en train d'évaluer la production d'énergie et où il faut la situer pour que cela soit efficace. Finalement, une troisième question est en train d'être analysée, c'est où on va dans le village, il y a des conduites principales qu'il faudrait changer et on fait une évaluation économique de cela, en partant du principe que les conduites ont environ 25 ans et qu'elles sont censées durer entre 30 et 40 ans. On est donc en train de faire une pesée d'intérêts pour savoir jusqu'où l'extension sera menée et comment faire cela. Normalement, on espère avoir un projet ficelé dans le courant de l'automne.

A la fin de l'été, il était prévu de faire une séance d'information avec la population des Bayards, pour leur expliquer où on en est et affiner certaines choses pour pouvoir présenter un projet qui soit plus pointu.

Le groupe des Verts affirme qu'il y a peu de propriétaires quand on va jusqu'à la piscine. Mais le CAD ira jusque-là uniquement si on la rénove. Il rappelle que c'est de toute façon intéressant d'aller jusqu'à la piscine, car dans le cadre d'un CAD, avoir des consommateurs pendant l'été est quelque chose d'extrêmement intéressant, car à ce moment-là, le réseau en lui-même consomme plus que ce que les gens achètent, et si on a un consommateur important d'énergie pendant l'été, cela favorise le fonctionnement des installations.

Concernant le bénéfice, il rappelle qu'ils sont très modestes, mais cela tourne et il n'y a pas de problèmes de ce côté-là.

La COOP ne s'est pas raccordée au CAD car ils ont changé leur chaudière il y a deux-trois ans et ils ne veulent pas réinvestir tout de suite. Quand la chaudière de la COOP devra être changée, ils se raccorderont probablement au chauffage à distance. On ne connaît cependant pas la durée de vie de cette chaudière ni à quel horizon fonctionne la gestion financière de la COOP, mais sûrement dans 10 ou 15 ans, la COOP sera raccordée au CAD.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de l'arrêt, puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte**

le crédit de 13'950'000 francs pour l'extension du CAD Lanvoina de Couvet, tel que proposé par le Conseil communal.

14. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Impact financier de la COVID-19

M. Calame (cc) ne va pas prolonger ce soir pour parler des conséquences potentielles de la COVID-19, mais il paraissait quand-même important de tenir le Législatif informé du fait qu'aujourd'hui, on n'a pas suffisamment d'informations pour y voir clair sur quel sera l'impact de cette pandémie sur nos finances. Evidemment, le Conseil communal monitore la situation et fera un point de situation détaillé à la prochaine séance du Conseil général.

15. PROPOSITION RELATIVE À LA CRÉATION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ

Le président rappelle qu'une proposition signée par un élu de chacun des partis représentés au Conseil général et visant la création d'un fonds de solidarité a été déposée, par écrit, à la Chancellerie dans le délai réglementaire de 20 jours avant la séance. Ce projet d'arrêté est donc formellement inscrit à l'ordre du jour de la séance de ce soir.

Le président donne tout d'abord la parole à l'un des signataires de la proposition, M. Vaucher (POP).

M. Vaucher (POP) défend la proposition de son groupe ainsi : « *« La crise du Covid-19 a affecté notre quotidien à toutes et tous, parfois douloureusement. Pour certain·e·s de nos concitoyen·ne·s, parfois en situation financière déjà précaire, la perte de revenus engendrée par une activité réduite, voir aucune activité, est une catastrophe dont il sera parfois impossible de se relever. Ne laissons pas des gens tomber dans la pauvreté alors qu'un petit coup de pouce leur permettrait d'éviter la spirale infernale de l'endettement et du petit crédit. Le versement d'un loyer, quelque bons permettant d'acheter la nourriture indispensable à une famille, un prêt sans intérêt pour permettre d'honorer des factures de stock ou de matières premières pour un petit commerçant ou artisan, une aide ciblée, adaptée aux besoin divers et permettant rapidement de sortir la tête de l'eau, permettraient d'empêcher le naufrage plutôt que d'attendre que les gens s'enlisent doucement pour finir par se retrouver à l'aide sociale. »* Ce paragraphe tiré de notre proposition résume parfaitement pourquoi nous demandons la création d'un fonds de solidarité et pourquoi cette aide est urgente. C'est maintenant qu'il faut agir, de manière souple et adaptée, agir pour que l'aide mise à disposition puisse soulager rapidement celles et ceux qui en ont besoin. Lorsque l'on se trouve dans une situation difficile, les semaines qui passent sans voir le bout du tunnel sont longues et dévastatrices.

Le but de ce fonds n'est en aucun cas de se substituer aux aides existantes, qu'elles soient cantonales ou fédérales, mais bien de donner un coup de pouce à celles et ceux qui passent entre les mailles du filet social. Pour qu'il n'y ait pas de surcharge des services communaux, la gestion en serait confiée à un ou plusieurs organismes agréés, présents à Val-de-Travers, par exemple le CORA.

Nous espérons que vous serez sensibles aux arguments soutenus par les signataires de cette motion, au nom de celles et ceux à qui ce fonds viendra en aide. Merci pour eux. »

Les proposants ont invoqué l'article 3.20 qui permet de traiter un objet séance tenante si l'urgence est admise par au moins deux tiers des membres présents. M. Vaucher (POP) ayant déjà donné les arguments qui motivent selon lui l'urgence, le président ouvre la discussion sur le cas d'urgence.

La parole n'étant pas demandée, il met aux voix le cas d'urgence. **Le Conseil général accepte le cas d'urgence par 25 oui contre 8 non et 3 abstentions.** La proposition de création d'un fonds de solidarité peut donc être discutée séance tenante et aboutir à une décision.

Le président passe ensuite la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEF COS).

M. Mairy (cc) remercie les auteurs de cette motion d'avoir amené ce thème important au menu de notre séance. Le Conseil communal a eu l'occasion, par un rapport, de faire part de sa position, d'expliquer à quel point il estime que l'intention est bonne, mais que les outils proposés ne semblent pas tous être les plus pertinents qui soient, dans la mesure où, comme cela vient d'être confirmé, le dossier a été traité avec une certaine urgence. Depuis la rédaction du rapport, le Conseil communal a pu compléter et enrichir encore sa réflexion, qui l'a amené à proposer ce soir un amendement.

Avant d'entrer dans le détail de l'amendement, il explique les quelques éléments nouveaux que le Conseil communal souhaite apporter dans le débat de ce soir. Le premier, c'est de dire que l'Exécutif a eu des contacts avec les associations qui s'occupent de distribution alimentaire, puisque c'était une des préoccupations relayées par les auteurs de la proposition ; il y en a deux qui sont actives au Val-de-Travers : les Cartons du cœur et le Panier solidaire. Ce dernier a pu obtenir une aide de la Chaîne du bonheur, comme beaucoup d'entités sociales, qui lui permet de faire face à la demande actuelle. Les Cartons du cœur n'ont par contre pas obtenu d'aide de la Chaîne du bonheur. On leur a demandé d'essayer d'estimer quels pourraient être les besoins financiers auxquels ils devraient faire face d'ici à la fin de l'année, compte tenu de ce qu'ils constatent aujourd'hui, et ce qu'on peut s'attendre à voir aussi demain, pour voir s'ils pensent arriver faire face à la demande ou s'ils vont devoir en refuser. Les deux associations estiment qu'il sera sans doute difficile de réussir à répondre à toutes les demandes d'ici à la fin de l'année. Concernant la subvention communale qui pourrait leur être utile d'ici la fin de l'année, elle se monterait à quelques milliers de francs ; ce ne sont pas des enveloppes très importantes, mais pour le Conseil communal, l'essentiel c'est de pouvoir répondre aux besoins et de les réajuster si nécessaire. Cela donne déjà une première indication sur les montants qui pourraient être alloués pour que ces associations puissent vraiment remplir leur rôle, ce qu'elles font déjà très bien, et c'est important de les soutenir dans cette activité.

Le Conseil communal a également eu des contacts avec trois entités qui ont reçu également une aide de la Chaîne du bonheur, pour distribuer une aide extraordinaire, donc là on répond vraiment à l'esprit même de la proposition. Il s'agit de Caritas, du CSP et de la Croix-Rouge. Les sections suisses de ces trois entités ont reçu des enveloppes qui ensuite seront distribuées aux sections cantonales. Pour le canton de Neuchâtel, on parle de plusieurs centaines de milliers de francs, qui permettent d'allouer des aides extraordinaires, à des familles, à des petits entrepreneurs, selon des critères très stricts. Ces aides sont gérées par les assistantes et assistants sociaux de ces trois entités, de manière subsidiaire à toute autre forme d'aide, compte tenu des enjeux relevés notamment dans la brève note du Conseil communal, donc on est vraiment sur l'intensification d'un système qui existe déjà, qui est géré par des entités reconnues, qui de par les dons de la Chaîne du bonheur ne font pas face à un manque de financement ; ils disposent vraiment des moyens pour répondre à la demande.

Ce qui est constaté en comparant la demande par rapport aux autres cantons, c'est que celles sur le canton de Neuchâtel restent pour l'instant relativement modérées. Les moyens à disposition de ces entités sont largement suffisants pour l'heure, on n'est de loin pas sur la réalité qui est constatée dans les cantons de Vaud et Genève, la principale différence ayant surtout trait aux sans-papiers, qui sont beaucoup plus nombreux dans ces cantons que chez nous. Il est aussi relevé que chez nous, il y a aussi une solidarité des liens familiaux, des liens de voisinage, qui jouent aussi leur rôle, également aussi une volonté de ne pas solliciter d'aide, même si elles existent, d'essayer de s'en sortir par soi-même, qui est relevé et constaté également par ces entités, qui parfois sont prêtes à aider quelqu'un qui y a droit mais la personne tient à pouvoir s'en sortir par elle-même.

Les moyens sont donc suffisants mais pas encore connus, ce sont des entités qui n'ont plus d'antennes au Val-de-Travers, donc concrètement ce que le Conseil communal propose, c'est que le CORA intensifie sa permanence sociale, que cette intensification soit visible, ce qui permettra aux personnes habitant Val-de-Travers, susceptibles de bénéficier de cette aide, d'avoir déjà un premier contact s'il le souhaite avec CORA, pour faciliter les démarches, que CORA puisse aussi les orienter de la meilleure des façons vers ces entités, qu'il puisse aussi faciliter la prise de contact, prendre en charge un billet de train si nécessaire, et que ce travail, y compris les frais effectifs, soit ensuite remboursé par ce fonds de solidarité extraordinaire.

Là aussi, d'après les projections qu'on peut faire pour l'instant, les montants sont d'une ampleur relativement limitée, même si évidemment la crise va porter ses effets dans la durée, mais s'il y a vraiment des effets sur le long terme, c'est le système social dans son ensemble qui devra évoluer et s'adapter à cette situation.

Concrètement, le Conseil communal propose, non pas comme indiqué dans le rapport, de refuser cette proposition parce que nous disposons déjà des outils pour agir dans le sens proposé ici, mais parce qu'il est sensible à la volonté exprimée par le Conseil général de pouvoir être directement acteur de ce nouvel outil, de la voter sous une forme amendée, qui du sens du Conseil communal, respecte l'esprit même de la proposition, soit d'utiliser le fonds qui est déjà existant, *réserve pour prestations sociales extraordinaires*, qui alimentera ce nouveau fonds de solidarité et surtout, d'engager, dès le vote même de l'arrêté, des moyens pour pouvoir avoir un usage immédiat de ce fonds, ce qui n'aurait pas été le cas avec la proposition initiale, soumise au délai référendaire.

Cette proposition permet donc d'agir tout de suite, avec des moyens qui semblent répondre aux besoins exprimés par les acteurs du terrain, qui permettent de faire le lien avec les acteurs qui disposent aussi des fonds pour verser cette aide extraordinaire, et puis d'avoir aussi, pour le Conseil communal, la possibilité d'ajuster les aides par la suite, si nécessaire, au travers de ce fonds.

Si l'amendement est accepté ce soir, le Conseil communal pourra, dès la semaine prochaine, concrétiser tous les contacts qu'il a déjà eus pour mettre en œuvre rapidement ce plan d'action en faveur de la population locale.

Le président ouvre la discussion générale.

M. Quentin Di Meo (PLR) prend la parole en ces termes : « *Désireux d'apporter tout le soutien nécessaire aux citoyens et aux différents acteurs de notre commune, le PLR s'est penché avec grande attention sur la proposition de créer un fonds de solidarité. Nous partageons les constats et la nécessité d'aider dans de telles circonstances n'a pas à être démontrée.*

En revanche, quand bien même le PLR s'est joint à cette démarche, dans un premier temps, pour lancer un appel et surtout débattre de la question, nous devons aujourd'hui exprimer quelques réticences dans la manière d'appréhender l'action. En effet, comme le relève très bien le Conseil communal, plusieurs incohérences viennent entraver la bonne réalisation de cette juste volonté.

Tout d'abord, nous estimons que le fonds « promotion démographique et économique » ne doit pas être utilisé à ces fins-là mais que d'autres levier pourrait être actionné. Les compétences d'engagement de crédit du Conseil communal ou le fonds « réserve prestations sociales extraordinaires » en sont de bons exemples. C'est pour cela que nous accepterons l'amendement proposé.

Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas aider, au contraire ! Mais rappelons que les aides de la Confédération et du Canton permettent déjà de répondre à une grande partie des difficultés. Nous entendons que parfois certains échappent aux mailles du filet. Pour ces personnes dans le besoin, nous proposons de suivre la proposition du Conseil communal et d'octroyer des montants à des institutions compétentes en la matière. Celle-ci, en toute connaissance et maîtrise des dossiers, sauront faire bon usage de cet argent et venir en aide au plus démunis de notre société. Personne ne devant être laissé sur le bord de la route.

Nous allons au-devant de grandes difficultés pour notre économie et donc pour l'ensemble de notre société. Des remerciements chaleureux sont adressés à l'ensemble de notre tissu économique pour leur volonté d'acier et leur courage. Sans oublier chacune et chacun qui a œuvré, œuvre et œuvrera encore longtemps pour notre collectivité. Tous, tirant à la même corde, celle de la prospérité ! »

M. Rosselet-Christ (UDC) s'exprime également : « *L'UDC s'est intéressée de près à cette recommandation, qui a soulevé pas mal de discussions au sein de notre groupe.*

Le résultat de nos délibérations : un avis unanime sur le fond, la nécessité d'apporter une aide, mais partagé sur la forme.

Une partie de l'UDC pourra approuver le projet tel quel mais une autre partie y préférera l'amendement du Conseil communal, plus pertinent, plus mesuré et surtout plus efficace. »

Mme Mermet Meyer (PS) indique que son groupe soutient la création d'un fonds de solidarité amendé par le Conseil communal. Néanmoins, son groupe déplore tout de même que les chambres fédérales n'ont pas été assez soutenants au niveau des APG pour les petites entreprises, et il aurait aussi aimé que le Canton soit plus actif et que cela ne soit pas à la commune de gérer ce genre de choses.

M. Vaucher (POP) indique que tous les signataires de la proposition sont d'accord d'accepter l'amendement du Conseil communal, qui permet d'agir plus rapidement et de manière plus souple.

Par contre, le terme « le Conseil communal privilégiera l'usage indirect du fonds », est un peu vague et pourrait être remplacé.

M. Mairy (cc), au nom du Conseil communal, dépose l'amendement suivant en remerciant les groupes pour leur accueil favorable à la version amendée du Conseil communal. Tant mieux si elle peut convenir, cela permettra effectivement d'être actifs dès la semaine prochaine. Par rapport à l'article 4 et au mot « indirect », s'il semble trop flou, on peut tout à fait en faire l'économie puisqu'il est précisé ensuite que l'usage se fera au travers d'un subventionnement des structures existantes ; donc si ce mot amène une incompréhension ou un flou qui n'a pas lieu d'être, il peut être simplement supprimé.

~~Art. 2 Un prélèvement de 250'000 francs sera effectué au crédit-cadre de la promotion démographique et économique pour alimenter ledit fonds.~~

~~Art. 3 Le Conseil communal est chargé d'édicter un règlement de fonctionnement du fonds et le faire valider par la commission de gestion et des finances.~~

Art. 2 Ce fonds sera alimenté par un prélèvement à la *Réserve pour prestations sociales extraordinaires* (n° 29110.03), d'un montant correspondant au solde disponible de ladite réserve, laquelle sera dissoute. Le Conseil communal est également autorisé à alimenter ce fonds dans les limites de ses compétences financières.

Art. 3 Ce fonds vise à apporter un soutien aux personnes précarisées économiquement et socialement, en particulier par la pandémie du nouveau coronavirus.

Art. 4. Le Conseil communal privilégiera un usage indirect du fonds au travers d'un subventionnement de structures existantes, actives en faveur de la population de Val-de-Travers.

Art. 5 Jusqu'à l'entrée en vigueur du présent arrêté, les prélèvements à la Réserve pour prestations sociales extraordinaires seront effectués en respect des articles 3 et 4 ci-dessus.

La parole n'est plus demandée. L'amendement n'étant pas combattu et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président met aux voix la proposition amendée par le Conseil communal. Le Conseil général **accepte la proposition amendée par le Conseil communal par 35 oui et 1 abstention.**

16. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP au sujet de la **rédaction des documents communaux**

« Nous demandons que la commune de Val-de-Travers adopte une rédaction inclusive et épiciène dans l'ensemble de ses circulaires, documents officiels, nouveaux ou en révision, en particulier dans ses règlements, directives, rapports, offres d'emploi.

Elle promeut également la rédaction épiciène et inclusive dans l'ensemble de sa communication (communiqués de presse, journaux, magazines, newsletters, sites internet, etc.). »

M. Benoît Simon-Vermot (PLR) propose de reporter la réponse à cette interpellation et à la suivante, comme le prévoit le règlement général, à la prochaine séance. Réponse donc au mois de septembre.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) demande à ce que l'interpellation numéro 3 soit traitée aujourd'hui puisqu'elle parle de la saison touristique qui s'amorce maintenant. Si l'interpellation est repoussée à la prochaine séance, donc septembre, cela ne fera plus aucun sens d'y répondre à ce moment-là, donc le groupe UDC souhaite que le Conseil communal réponde à cette interpellation aujourd'hui.

2. Interpellation du groupe UDC au sujet de la **traversée de Boveresse et les nuisances pendulaires**

« L'actuelle rue du Quarre à Boveresse est une rue résidentielle limitée à 30 km/h. Le village est bordé par la H10, ce qui fait que le trafic routier contourne le village. Toutefois, le village a subi une forte augmentation du trafic ces dernières années, principalement venu de Môtiers, de véhicules pendulaires en provenance essentiellement de la zone industrielle. Ces véhicules rejoignent la H10 par la rue du Quarre au lieu d'utiliser la voie d'élanement se situant à l'Est du village, générant un lot de nuisance conséquent ainsi que des dangers substantiels pour les résidents et les enfants. Le groupe UDC demande dès lors au Conseil communal s'il est envisageable d'instaurer rapidement une restriction telle que « bordiers autorisés », qui soulagerait le village de ce trafic pendulaire à risque, puisque le contournement par la H10 existe, ne fait pas perdre de temps aux usagers et est bien plus approprié. »

3. Interpellation du groupe UDC au sujet de la **saison touristique 2020 au Vallon et les aménagements à venir pour un tourisme sain et durable** (urgence demandée)

« L'afflux touristique au Vallon – principalement à Noiraigue mais pas seulement – est en constante augmentation. Des pics d'affluence considérable comme celui de l'Ascension seront de plus en plus fréquents. La saison touristique démarre et l'été sera pour ainsi dire chargé, puisque la majeure partie des Suisses passeront les vacances au pays... L'UDC demande des investissements dans le domaine touristique depuis plusieurs années. Aujourd'hui plus que jamais, il est crucial d'envisager un plan à court terme pour la saison qui s'amorce mais aussi pour les années à venir. Par ailleurs, les problèmes récurrents rencontrés par le village de Noiraigue seront monnaie courante dans l'ensemble des villages de notre commune à moyen et long terme si rien de conséquent n'est entrepris. L'UDC s'en est déjà fait l'écho dans la presse : nous devons cesser de réagir aux problèmes et nous devons commencer à les anticiper, à prévoir, afin de garantir un développement touristique sain, durable, profitable économiquement à notre Commune tout en préservant durablement la qualité de vie qui fait la force de notre beau Vallon. Ainsi, l'UDC soulève les interrogations suivantes à l'attention du Conseil communal :

- *Le Conseil communal a-t-il un projet de développement des voies d'accès, de parking et de toilettes publics aux abords de la Cascade de Môtiers / Gorges de la Poëta Raisse / Fontaine à Louis ? Il serait judicieux de restreindre les places de parking aux abords direct du site et de créer de nouvelles places aux abords du village, afin de rediriger les voitures de touristes sur ces nouvelles places, ce qui contraindrait les touristes de se rendre à pied à travers Môtiers (moyennant une signalisation adéquate) et donc favoriserait la visibilité des commerçants du village.*
- *Le Conseil communal compte-t-il remédier à l'absence de poubelles publiques mais aussi de MOLOK aux abords de la Ferme Robert ? Le trafic toujours plus intensif de marcheurs génère son lot de déchets, en grande partie jugulé par le tenancier de la Ferme Robert, qui ne peut évacuer convenablement ces déchets, faute de structure adéquate.*
- *Le parking de la scierie de Noiraigue, censé être provisoire, semble durer. Sa proximité avec la rue de l'Areuse génère un lot de nuisance important – notamment le fait qu'il ne soit pas*

goudronné, les poussières importantes gênant les habitants aux alentours, qui ne peuvent plus ouvrir leurs fenêtres les jours de forte affluence sans subir des salissures. Comment le Conseil communal compte-t-il remédier à ce problème ? Quels projets la Commune a-t-elle pour cette zone ?

- *Le développement du nombre de places de parking à Noiraigue est essentiel ; la récente création d'un nouveau parking, bien que timide, est un pas dans la bonne direction. Toutefois, la question du trafic automobile se pose : à ce jour, l'unique accès à ces parkings se fait via un itinéraire unique suivant la rue Leuba, la Place de la Gare, la rue des Tilleuls puis la rue de l'Areuse. De la gare au parking, il s'agit de petites rues composées exclusivement d'habitations. Le trafic est de moins en moins supportable pour les riverains et si le trafic continue d'augmenter – et il augmentera – cette partie centrale du village deviendra invivable. Le Conseil communal peut-il envisager une solution, comme un contournement ?*
- *Un développement de l'offre marchande régionale, comme des stands de produits régionaux ou des food truck aux abords des sites touristiques de notre commune serait un véritable atout pour le tourisme. La commune compte-t-elle favoriser ce développement et si oui, de quelle façon ? »*

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « Le Conseil communal remercie le groupe UDC pour cette interpellation qui rejoint les réflexions menées par notre Autorité depuis de nombreux mois, la construction du parking des Courtons et l'introduction d'un plan de stationnement spécifique pour Noiraigue en étant la preuve.

Même si nous avons envisagé et espéré une recrudescence de visiteurs dans notre région, nous avons, à l'instar de tous les acteurs touristiques régionaux, cantonaux, voire nationaux, été extrêmement surpris par les flots de touristes qui ont littéralement envahi toutes les régions attrayantes de Suisse et notre commune en particulier.

Pour être clair, Val-de-Travers est victime depuis le début du printemps de deux éléments qui se sont conjugués : le premier est la météo estivale qui a régné durant plusieurs semaines sur notre pays et le deuxième est la crise du COVID-19 avec le confinement qui a conduit à la fermeture des frontières puis le déconfinement en maintenant les frontières closes.

Le retour à une sorte de liberté couplé au soleil a déjoué toutes les prévisions, même si certaines personnes ont joué les augures a posteriori en clamant haut et fort : nous savions !

Concernant Môtiers et le départ des gorges de la Poëta-Raisse, le Conseil communal a pris plusieurs décisions pour limiter le stationnement sauvage qui y a cours depuis quelque temps. Premièrement, il a décidé d'interdire aux véhicules l'accès à la bande herbeuse qui longe la route communale ; des rondins seront installés dans les prochains jours. De plus, des panneaux informatifs seront installés pour signaler aux randonneurs les parkings officiels à disposition aux alentours, dont celui d'Etel disponible le week-end. L'ancien chef-lieu ayant déjà plusieurs parkings dans son pourtour, il n'est pas prévu d'en construire d'autres, les surfaces forestières, agricoles et patrimoniales limitant toute marge de manœuvre dans ce domaine.

Des contrôles seront faits plus régulièrement pour faire respecter les règles. Les agents de sécurité publique ainsi que la police neuchâteloise patrouilleront dans les endroits chauds et sanctionneront le cas échéant.

Pour ce qui est des toilettes, le Conseil communal n'a pas l'intention d'installer une infrastructure à cet endroit, car le village de Môtiers compte plusieurs établissements publics qui seront ravis de servir une boisson aux randonneurs incontinents contre un passage aux commodités.

Enfin, le Conseil communal n'a pas prévu de modifier l'accès routier à ce lieu chaleureux et préservé qui a déjà évolué il y a quelques mois avec la construction d'un nouveau couvert et l'aménagement de places de stationnement. Je passe la parole à M. Fatton (cc) pour la problématique de la ferme Robert.

M. Fatton (cc) indique qu'au sujet des déchets sur le site la Ferme Robert, il est tout d'abord important en préambule de rappeler que ce lieu est constitué de quatre parcelles : deux sont propriétés de l'Etat de Neuchâtel et les deux autres de l'Association des amis de la Ferme Robert. La première

appartenant aux Amis de la Ferme Robert, située sur le bien-fonds 6533, est constituée du bâtiment de la Ferme Robert et est située sur le territoire communal de La Grande-Béroche. La seconde, bien-fonds 5892, est également située sur le territoire de la commune de La Grande-Béroche et propriété de l'Etat de Neuchâtel. La troisième, bien-fonds 1240, où se situe le parking, en contre-bas, appartient aussi à l'Etat de Neuchâtel, mais située cette fois sur le territoire de la commune de Val-de-Travers. Et enfin, la quatrième, bien-fonds 1241, de l'Association des amis de la Ferme Robert, est aussi située sur le territoire de la commune de Val-de-Travers. Les chemins d'accès et le parking qui ne sont pas versés au domaine public communal font l'objet de servitudes.

Le but de ce préambule n'est pas de faire la chasse aux sorcières et de nier que cet endroit est un atout pour notre commune, mais plutôt de constater que si des solutions doivent être trouvées dans cette problématique liée aux déchets, elles appartiennent aussi et en grande partie aux différents propriétaires de ces bien-fonds.

Sur le plan pratique, la commune de Noiraigue en son temps et par la suite celle de Val-de-Travers, ont toujours apporté leur aide et cela en fonction de la situation particulière de ce lieu et dans la mesure bien sûr de leurs capacités.

Ce site était auparavant doté de plusieurs corbeilles urbaines. Du fait de son éloignement et afin de permettre un contrôle de proximité, un accord oral avec le tenancier du restaurant de la Ferme Robert avait été convenu. Celui-ci consistait à ce que l'intéressé s'occupe de la gestion des déchets de ses corbeilles, afin de rendre l'image de ce site plus agréable. Une carte Molok communale lui a été remise à cet effet, afin qu'il ne subisse aucun coût et lui permette ainsi d'apporter ces récoltes sur les points de collectes de Noiraigue.

Au bout de quelques temps, au vu des incivilités persistantes et malgré un contrôle plus strict du tenancier, il a été convenu de retirer les corbeilles urbaines, dans l'espoir que les touristes reprendraient leurs déchets en quittant le site. Cela tout en laissant la possibilité au tenancier de continuer à éliminer les éventuels reliquats au moyen de la carte, qui est toujours en sa possession.

Le groupe UDC propose aujourd'hui l'installation d'un container Molok à la Ferme Robert. Cette mesure est disproportionnée et inadaptée aux besoins saisonniers et particuliers de cette année placée sous le signe de la COVID-19. Les coûts de l'infrastructure, de fonctionnement, ainsi que l'accès sur le site, pour le camion de ramassage, et cela par une route pas vraiment adaptée, conforte le Conseil communal dans le fait que ce n'est pas la bonne solution. De plus, cette proposition ne répondra pas aux attentes, par le simple fait que les touristes de passage n'ont pas de carte Molok, et n'auront donc pas accès à l'ouverture de ce container. Le libre accès n'étant pas imaginable car il créerait un appel d'air pour tous ceux qui ne veulent pas participer au financement de leurs propres déchets.

Aujourd'hui, le Conseil communal se rend bien compte que, infrastructures en place ou non, les comportements inadaptés d'une partie des touristes de passage, mais aussi de locaux, restent la principale cause des difficultés constatés sur le terrain. Tant et aussi longtemps qu'une prise de conscience ne sera pas faite, ce phénomène perdurera. De plus, notre société est amenée à réduire rapidement sa production de déchets, et les solutions sont déjà là, par exemple, l'utilisation de services et d'emballages réutilisables.

Dans ces dossiers compliqués, notre collectivité a pour rôle de sensibiliser, d'informer, mais en aucun cas d'augmenter la capacité de récolte de déchets, alors qu'il s'agit uniquement de comportements inadaptés et surtout très égoïstes.

Dès lors, le Conseil communal propose, dans un premier temps, de remettre les quelques corbeilles urbaines, donc une ou deux, avec un panneau d'information, expliquant le but de celles-ci. Cette mesure sera couplée par le renforcement d'un service de piquet, par une équipe de voirie communale, chargée, durant le week-end et les jours de grande affluence, de patrouiller sur les différents sites touristiques de notre région, y compris maintenant celui de la Ferme Robert. Il sera aussi important d'interpeller les autres acteurs, grandement impliqués sur ce site, afin de renforcer le combat contre ces agissements d'un autre temps.

Le Conseil communal compte sur M. Niels Rosselet-Christ (UDC) et son groupe, afin d'interpeller, et cela dans le cadre de ses hautes fonctions cantonales, les autorités, aussi concernées par ce dossier, en espérant qu'il sera entendu et que sa démarche viendra soulager la lourde tâche de notre collectivité dans ce dossier difficile. Et si d'aventure, personne ne vient nous épauler dans ce dossier,

il sera peut-être temps de réintroduire l'ours afin de dissuader les touristes irrespectueux de notre nature de venir nous visiter.

M. Simon-Vermot (cc) reprend la parole ainsi : « *Retour au centre de Noiraigue. Pour mémoire, la parcelle où se situe la scierie de ce village est une parcelle privée qui appartient à une entreprise tout autant privée. Jusqu'à la construction du parking des Courtons, la Commune avait un accord avec le propriétaire de ladite parcelle afin que ce dernier mette à disposition des places de stationnement pour les visiteurs.*

Même si cet accord n'existe plus à l'heure actuelle, nous avons aussi constaté que le propriétaire continue de proposer des places temporaires pour les visiteurs. Le Conseil communal salue cette initiative privée qui permet de soulager les rues du village et d'éviter un encombrement des parkings officiels et du centre du village.

Si nous regrettons évidemment les salissures engendrées par les véhicules stationnés sur cette parcelle, nous ne sommes pas compétents pour interdire son utilisation en tant que parking du moment qu'il reste temporaire. Pour tenter de résoudre à la fois le soulèvement de poussière et l'exaspération populaire, nous prendrons langue avec le propriétaire de la scierie pour trouver une solution.

Finalement, à la question « quels projets la commune a-t-elle pour cette zone ? », nous pouvons vous informer que nous n'en avons aucun vu que cette parcelle est en mains privées et que la Commune n'a pas l'intention de s'en porter acquéreur.

Point suivant : la circulation à Noiraigue. Comme indiqué en préambule, la situation de ce printemps est en tous points exceptionnelle. Personne, même pas Madame Soleil, ne pouvait prédire une avalanche de touristes autant importante qu'à l'Ascension et à Pentecôte. Le Conseil communal n'a toutefois pas observé la scène sans réagir. Avant ces deux week-ends extraordinaires, il avait été décidé de placer un agent de sécurité publique et des auxiliaires de circulation dans le village pour orienter, canaliser et sanctionner en cas de besoins – ce qui fut fait à satisfaction. La mise à disposition de pâturages a aussi permis d'absorber le choc. Ces mesures pourront être mises à nouveau en place cet été si cela devait s'avérer nécessaire.

La réouverture des frontières devrait aussi permettre aux Nérouis de souffler un peu, les visiteurs suisses ayant à nouveau la possibilité de se déplacer hors du pays.

Concernant les contraventions, nous pouvons vous informer que nos agents de sécurité publique ont distribué 202 amendes à Noiraigue durant le mois de mai, ce qui représente un montant de 9'800 francs. Jusqu'à ce soir, le mois de juin a vu 58 amendes d'ordre être distribuées dans ce même village, pour une valeur de 2'500 francs.

Finalement, la timidité présumée du Conseil communal est toute relative : le parking des Courtons peut tout de même contenir 160 véhicules auquel s'ajoutent les 40 places du Devins. L'Exécutif continue d'analyser la situation et les options disponibles mais doute à ce stade que le goudronnage de toutes les surfaces agricoles et industrielles du village soit une solution pérenne pour accueillir les touristes. Je passe la parole à M. Mermet (cc) pour la question du contournement routier. »

M. Mermet (cc) prend la parole en ces termes : « *Le Conseil communal a déjà analysé la possibilité de contourner le village en créant un nouvel accès routier en amont du village de Noiraigue.*

Il est apparu plusieurs choses dans le cadre de cette étude, d'une part nous devons réaliser cet accès au minimum à 250m de la gare pour des questions de technique ferroviaire, la création d'un passage à niveau serait théoriquement possible mais les CFF privilégient la création d'un passage souterrain.

La première analyse pour une version minimale nous amenait à des coûts au-delà du million pour le PN, le nouveau tronçon de route en zone agricole et le réaménagement de la route existante pour l'adapter à la nouvelle configuration.

Parallèlement, la possibilité d'utiliser la piste cyclable depuis le PN Rosière a été examinée, d'une part il n'est pas possible d'envoyer les automobiles sur la piste cyclable sans modifier lourdement cette route sur environ 2 km, et de plus, un accès sur la H10 nécessiterait la création de voies de

présélections dans les deux sens sur la H10 avec des coûts encore au-delà de la création d'un PN à l'entrée du village de Noiraigue.

À cette problématique financière s'ajoute le fait qu'avec un tel dispositif, le flux touristique serait presque intégralement détourné du village, ce qui ne serait pas sans conséquence pour les acteurs touristiques de la région.

À ce jour, le Conseil communal n'a pas retenu cette option. »

M. Mairy (cc) répond à la dernière partie de l'interpellation, qui pose une bonne question en demandant si la commune peut favoriser les marchands ambulants ou quelque forme que ce soit. La réponse est oui. Non seulement elle le peut mais elle le fait déjà. Pendant cette crise, la commune de Val-de-Travers a été la première à réintroduire son marché hebdomadaire à Fleurier, qui n'aura été suspendu que très peu de temps. D'autres communes se sont ensuite inspirées de ce qu'on a fait ici. Le Conseil communal a également communiqué hier sur le passage, dès la semaine prochaine, d'une petite camionnette avec des produits locaux, proposés en vrac, qui passera dans trois villages, dépourvus aujourd'hui d'épicerie, et puis il y a passablement d'autres marchands ambulants qui déjà aujourd'hui, ont des activités au Val-de-Travers.

L'an dernier il y a aussi eu à Noiraigue un restaurateur de la place qui, pour pallier à la fermeture de l'auberge, avait voulu s'installer à Noiraigue et pour lui permettre de le faire, le Conseil communal lui a trouvé la solution de le faire directement sur la parcelle de l'Auberge. Tout cela pour dire que toutes les bonnes initiatives dont l'Exécutif a connaissance, pour autant qu'elles puissent répondre au cadre réglementaire en vigueur, il les accompagne, il les favorise et il en est très heureux.

Le Conseil communal est aussi surpris de voir, pour l'instant en tout cas, le peu de demandes dans certains endroits touristiques où on pourrait s'attendre à voir pousser effectivement des Food truck ou d'autres formes de marchands ambulants. Il faut croire que si la demande ou les propositions des privés ne sont pas là c'est parce qu'il y a peut-être des risques qui sont un peu élevés et il ne semble pas au Conseil communal nécessaire que ce soit la commune qui se lance à favoriser le passage de Food truck. Encore une fois, si la demande existait, il verrait comment y répondre favorablement et puis il doit aussi tenir compte du fait que dans passablement d'endroits, des commerces existent déjà, proposent déjà des produits du terroir, et ils verraient certainement d'un œil relativement mauvais le fait que la commune vienne fausser le jeu de la concurrence en favorisant l'installation de Food truck, qui proposeraient des produits que l'on trouve déjà de l'autre côté du trottoir.

Du côté du Conseil communal en tout cas, nous ne sommes pas favorables à une économie étatisée et nous laissons le soin au groupe ayant déposé cette interpellation le soin de porter ce combat s'il le souhaite.

M. Rosselet-Christ (UDC) indique qu'il n'est jamais pleinement satisfait de la réponse mais il est plus satisfait qu'insatisfait au vu des éléments exposés. Son groupe n'est pas non plus pour une économie étatisée.

4. Interpellation du groupe UDC au sujet du **terrain vague derrière le temple de Boveresse**

« La place de jeux pour enfants ayant été délocalisée ailleurs dans le village, le terrain situé derrière le temple de Boveresse se retrouve à l'abandon. La Commune compte-t-elle valoriser ce terrain en surface utile ? A ce jour, les personnes qui louent la salle n'ont pas la possibilité de se garer en nombre à ses abords ; pourrait-on y envisager la construction de places de parking destinées aux locataires des salles du temple ? »

M. Yves Fatton (cc) remercie le groupe UDC pour cette interpellation. A ce jour, le terrain en question n'a pas encore été reconditionné suite au déplacement du jardin public. Mais l'intention du Conseil communal est de maintenir cette partie en zone verte et de l'agrémenter de quelques arbres fruitiers, cela permettra ainsi aux différents utilisateurs du temple de Boveresse de pouvoir bénéficier, lors de manifestations, de rencontres familiales ou activités culturelles, d'un endroit de qualité et sécurisé.

La création de places de parc à cet endroit entrainerait une perte de qualité du centre du village de Boveresse et le temple perdrait aussi de son attractivité. Pour rappel, lors de la restauration de ce bâtiment, les anciennes autorités avaient souhaité en faire un lieu de rencontre et de convivialité. De plus, il est à noter qu'une partie de ce terrain est grevé d'une servitude au profit du groupe E.

S'agissant des places de parcs actuelles, nous pouvons dénombrer bon nombre de places à disposition sur la route de Môtiers ou le long de la route du Quarre, qui font aussi office de ralentisseurs naturels. A ce jour, la problématique du parcage à Boveresse n'a jamais posé de problèmes. Dès lors, le Conseil communal n'a pas l'intention de créer des places de parc sur ce terrain.

M. Rosselet-Christ (UDC) se déclare satisfait de cette réponse.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe PS au sujet de la **mise en œuvre de la loi sur la mobilité douce (LMD) votée par le Grand Conseil**, déposée lors de la séance du 16 décembre

« Fin 2017, le Grand Conseil neuchâtelois a voté la loi sur la mobilité douce (LMD) afin d'assurer la concrétisation de la stratégie de mobilité douce sur l'ensemble du canton.

Cette loi a doté le Canton d'un budget annuel d'un million de francs par année jusqu'en 2022, afin notamment de subventionner les aménagements entrepris par les communes dans le cadre du plan directeur cantonal de mobilité cyclable.

Selon ce plan directeur, l'axe Buttes-Travers, passant principalement le long de l'Areuse, a été identifié comme projet « phare » et classé en priorité A. Il rentre donc pleinement dans le cadre fixé pour l'octroi des subventions cantonales.

Sur les 12 km du trajet total, le plan directeur indique que seuls deux tronçons de respectivement 700 et 800 m restent à améliorer pour assurer la cohérence et la sécurité du parcours.

Par ce mécanisme de subvention cantonale, Val-de-Travers a donc l'occasion de finaliser cet axe majeur pour la commune en minimisant les coûts associés puisque les travaux seront éligibles à la subvention cantonale à hauteur de 50%.

En vue de profiter pleinement de cette opportunité financière, le groupe PS souhaite que le Conseil communal étudie concrètement en 2020 les travaux à prévoir dans le cadre de ce plan directeur. Le but est d'avoir une vision précise des montants à engager pour ces réalisations, pour pouvoir faire les demandes de subventions en 2021 ou 2022. En effet, 2022 sera la dernière année pour laquelle les subventions sont assurées et les autres communes vont probablement vouloir profiter au dernier moment de ces subventions, ce qui risque de plafonner rapidement les montants disponibles. »

M. Fatton (cc) remercie le groupe socialiste pour cette question. Le Conseil communal a déjà pris les devants par rapport à ce dossier, des devis sont sur le bureau et des contacts ont été pris avec le SPCH afin de savoir s'il sera possible d'avoir des subventionnements.

Le SPCH a déjà répondu que cela ne serait pas possible cette année, donc le Conseil communal va monter un dossier complet avec les coûts, pour avoir enfin un dossier et des coûts finalisés, ce qui permettra de le mettre dans les investissements, et cette fois avec des coûts relativement précis, à plus ou moins 10%.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il remercie et félicite tout particulièrement M. Christian Reber, nouveau chancelier de la Commune. Il souhaite à toutes et tous une belle nuit. Il lève la séance à 23h59.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
LE PRÉSIDENT : LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Gioenco

Interpellations en suspens :

- ✓ Groupe POP : « au sujet de la rédaction des documents communaux », déposée lors de la séance du 19 juin 2020
- ✓ Groupe UDC : « au sujet de la traversée de Boveresse et les nuisances sonores », déposée lors de la séance du 19 juin 2020